

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2266

16 septembre 2008

SOMMAIRE

Arlon Properties S.A.	108758	Money First	108756
Armitage Security S.A.	108736	Morgan Stanley Global Reinsurance S.A.	108759
Aviapartner Group S.A.	108723	MSI Alpha Phi S.C.A.	108734
Berlau Holding S.à r.l.	108763	MSI Beta S.à r.l.	108734
Betsah S.A.	108749	National Air Cargo (Luxembourg) Sàrl .	108729
Betsah S.à r.l.	108766	Navcon S.A.	108733
CGF Compagnie Générale de Finance Sàrl	108734	Norampac Luxembourg S.à.r.l.	108761
Crédit Suisse Courtage S.A.	108747	Okashi Holding S.A.	108747
Ecotechnology S.A.	108756	Okashi Holding S.A.	108749
EGL Holding Luxembourg AG	108735	Parginor S.A.	108764
Eknah Investments S.A.	108761	PayPal (Europe) S.à r.l. et Cie, S.C.A. ...	108758
Faber Digital Solutions S.A.	108722	President A	108747
F.IMM. S.A.	108766	President B	108722
GEOPF Langenfeld G.P. S.à r.l.	108758	President C	108728
GEOPF Langenfeld L.P. S.à r.l.	108757	Private Equity Selection International (PE- SI) 2 S.A.	108746
Geosite C Sàrl	108761	Ralt S.A.	108768
Ginor Holding S.A.	108735	Rasa Land Investors LuxCo 2 SCA	108736
G-Six-G SAH	108765	Ravago Production S.A.	108756
Hilti Belgium S.A. "Succursale"	108726	Rebo S.A.	108767
Hypercenter Investment S.A.	108734	Scan Inter S.A.	108755
Invest & Projekt -II- S.A.	108726	S.C.I. Cottage	108760
JPMorgan GEOPF Luxembourg Holding S.à r.l.	108757	Thema Production S.A.	108749
Klaus Klein S.à r.l.	108731	TransEuropean III (Livange) Sàrl	108757
La Luxembourgeoise Ré, Société Anony- me de Réassurance	108733	Tricla Holding S.à r.l.	108731
Lycomar Finance S.A.	108722	WPP Luxembourg Beta Sàrl	108728
Merrill Lynch Paris Nursing 2	108748	WPP Luxembourg Beta Three S.à r.l. ..	108756
Merrill Lynch Paris Nursing 3	108748	WPP Luxembourg Gamma Sàrl	108759
		WPP Luxembourg S.à r.l.	108728

Faber Digital Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7561 Mersch, 7, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 71.705.

Comptes consolidés au 31.12.2007 & rapport annuel 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02.09.2008.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER, Société Anonyme, Luxembourg

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2008113288/687/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT12737. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

President B, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 112.835.

Beschlussfassung des alleinigen Aktionärs vom 10. April 2008

Am 10. April 2008 beschließt der alleinige Aktionär, den Rücktritt von Herrn Ralf Schwarzer als Mitglied des Verwaltungsrats der Gesellschaft mit Wirkung zum 29. Februar 2008 anzunehmen

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft setzt sich damit mit Wirkung zum heutigen Tag wie folgt zusammen:

- Herr Frank Georg Löblein
- Herr Bernhard Johannes von Plehn
- Herr Martin Weinbrenner
- Herr Bodo Karl Walter Zöll
- Herr Jacques de Patoul

Zum Vermerk im Luxemburger Amtsblatt, Band Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 21. August 2008.

Unterschrift

President B

Référence de publication: 2008113295/250/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11769. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Lycomar Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 71.255.

Le bilan et l'annexe au 31.12.2007 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LYCOMAR FINANCE S.A., Société Anonyme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008113286/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00059. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Aviartner Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 109.949.

In the year two thousand and eight, on the sixth day of August.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Aviartner Group S.A., a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 560 A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 109.949, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, on 19 July 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N ° 1454 of 24 December 2005 (the Company). The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 27 March 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C- N ° 1223 of 21 June 2007.

The Meeting is chaired by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg. The Chairman appoints François Bernard, lawyer, professionally residing in Luxembourg, as Secretary of the Meeting.

The Meeting elects Christophe Balthazard, lawyer, professionally residing in Luxembourg, as Scrutineer of the Meeting (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting).

The shareholders, present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the shareholders or their representatives or the holders of powers of attorney and the members of the Bureau.

The powers of attorney from the shareholders represented at the Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by the holders of powers of attorney, the members of the Bureau and the undersigned notary.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. it appears from the attendance list established and certified by the members of the Bureau that the entire share capital is duly represented at the Meeting, which is therefore validly constituted and may deliberate upon the items on the agenda set forth hereafter.

II. the agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of convening notices.

2. Creation of 2,521 additional Class A Common Shares, 2,301 additional Class B Common Shares and 21,269 additional Class D Common Shares, having a nominal value of EUR 1.25 each, by conversion of 26,091 Class C Common Shares, having a nominal value of EUR 1.25 each, into 2,521 Class A Common Shares, 2,301 Class B Common Shares and 21,269 Class D Common Shares, having a nominal value of EUR 1.25 each.

3. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the creation of additional Class A Common Shares, additional Class B Common Shares and additional Class D Common Shares as set forth under item 2. above.

4. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any director of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, each acting alone, to proceed on behalf of the Company to the registration that will reflect the creation of additional Class A Common Shares, additional Class B Common Shares and additional Class D Common Shares as set forth under item 2. above in the share register of the Company.

5. Miscellaneous.

III. then the Meeting, after due and careful deliberation, passed the following resolutions:

First resolution

The entire share capital being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders (present or represented) consider themselves as duly convened and declare to have full knowledge of the agenda of the present resolutions which was communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to create 2,521 additional Class A Common Shares, 2,301 additional Class B Common Shares and 21,269 additional Class D Common Shares, having a nominal value of EUR 1.25 each, by conversion of 26,091 Class C Common Shares, having a nominal value of EUR 1.25 each, into 2,521 Class A Common Shares, 2,301 Class B Common Shares and 21,269 Class D Common Shares.

The Meeting acknowledges that the 26,091 Class C Common Shares, having a nominal value of EUR 1.25 each, to be converted into 2,521 Class A Common Shares, 2,301 Class B Common Shares and 21,269 Class D Common Shares, have originated from Stichting Management Participation Aviartner.

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 5, paragraph 1, of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions, so that it reads henceforth as follows:

" Art. 5. Share Capital.

5.1 The subscribed share capital of the Company is set at EUR 660,713.75 (six hundred sixty thousand seven hundred thirteen Euro and seventy-five Cents), represented by 528,571 (five hundred twenty-eight thousand five hundred seventy-one) shares divided into 30,553 (thirty thousand five hundred fifty-three) Class A Common Shares, 27,908 (twenty-seven thousand nine hundred and eight) Class B Common Shares, 208,194 (two hundred eight thousand one hundred ninety-four) Class C Common Shares, 257,809 (two hundred fifty-seven thousand eight hundred and nine) Class D Common Shares and 4,107 (four thousand one hundred and seven) Class E Common Shares, having a nominal value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Cents) each."

Fourth resolution

The shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any director of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, each acting alone, to proceed on behalf of the Company to the registration that will reflect the creation of additional Class A Common Shares, additional Class B Common Shares and additional Class D Common Shares resolved upon the second resolution above in the share register of the Company.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately nine hundred euro (EUR 900).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the shareholders or their representatives or the holders of powers of attorney, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same shareholders or representatives or holders of powers of attorney, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the present shareholders or their representatives or the attorneys-in-fact of the represented shareholders, these shareholders or representatives or attorneys-in-fact signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le six août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant au Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de la société Aviapartner Group S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 109.949, constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant alors à Mersch, le 19 juillet 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C- N ° 1454 le 24 décembre 2005 (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises, et pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, le 27 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N ° 1223 le 21 juin 2007.

L'Assemblée est présidée par Lucile Arnoux, avocat, professionnellement résidant au Luxembourg. Le Président désigne François Bernard, juriste, professionnellement résidant au Luxembourg, en tant que Secrétaire de l'Assemblée.

L'Assemblée élit Christophe Balthazard, avocat, professionnellement résidant au Luxembourg, en tant que Scrutateur de l'Assemblée (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau de l'Assemblée),

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présences qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par les actionnaires, leurs représentants ou mandataires ainsi que par les membres du Bureau.

Les procurations des actionnaires représentés à l'Assemblée resteront également annexées au présent procès-verbal après avoir été signées par les mandataires, les membres du Bureau et le notaire instrumentant.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'acter ce qui suit:

I. qu'il apparaît selon une liste de présences établie et certifiée par les membres du Bureau, que l'intégralité du capital social de la Société est dûment représentée à l'Assemblée, qui est donc considérée comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points de l'ordre du jour mentionnés ci-dessous;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Création de 2.521 Actions Ordinaires de Catégorie A supplémentaires, 2.301 Actions Ordinaires de Catégorie B supplémentaires et 21.269 Actions Ordinaires de Catégorie D supplémentaires ayant une valeur nominale de 1,25 EUR chacune, par la conversion de 26.091 Actions Ordinaires de Catégorie C, ayant une valeur nominale de 1,25 EUR chacune,

en 2.521 Actions Ordinaires de Catégorie A, 2.301 Actions Ordinaires de Catégorie B et 21.269 Actions Ordinaires de Catégorie D, ayant une valeur nominale de 1,25 EUR chacune.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société, afin d'y refléter la création d'Actions Ordinaires de Catégorie A supplémentaires, d'Actions Ordinaires de Catégorie B supplémentaires et d'Actions Ordinaires de Catégorie D supplémentaires susmentionnée au point 2.

4. Modification du registre des actions de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorité accordés, chacun ayant le pouvoir d'agir seul, à tout administrateur et tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg de procéder pour le compte de la Société à l'inscription qui reflétera la création d'Actions Ordinaires de Catégorie A supplémentaires, d'Actions Ordinaires de Catégorie B supplémentaires et d'Actions Ordinaires de Catégorie D supplémentaires susmentionnée au point 2. dans le registre des actions de la Société.

5. Divers.

III. qu'après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires (présents ou représentés) se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir pleinement connaissance de l'objet des présentes résolutions qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de procéder à la création de 2.521 Actions Ordinaires de Catégorie A supplémentaires, 2.301 Actions Ordinaires de Catégorie B supplémentaires et 21.269 Actions Ordinaires de Catégorie D supplémentaires, ayant une valeur nominale de 1,25 EUR chacune, par la conversion de 26.091 Actions Ordinaires de Catégorie C, ayant une valeur nominale de 1,25 EUR chacune, en 2.521 Actions Ordinaires de Catégorie A, 2.301 Actions Ordinaires de Catégorie B et 21.269 Actions Ordinaires de Catégorie D, ayant une valeur nominale de 1,25 EUR chacune.

L'Assemblée note que les 26.091 Actions Ordinaires de Catégorie C, ayant une valeur nominale de 1,25 EUR chacune, devant être converties en 2.521 Actions Ordinaires de Catégorie A, 2.301 Actions Ordinaires de Catégorie B et 21.269 Actions Ordinaires de Catégorie D provenaient de Stichting Management Participation Aviapartner.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5, paragraphe 1^{er} des statuts de la Société afin d'y refléter les résolutions ci-dessus, de sorte qu'il sera libellé de la manière suivante:

" Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à 660.713,75 EUR (six cent soixante mille sept cent treize Euros soixante-quinze cents), représenté par 528.571 (cinq cent vingt-huit mille cinq cent soixante et onze) actions divisées en 30.553 (trente mille cinq cent cinquante-trois) Actions Ordinaires de Catégorie A, 27.908 (vingt-sept mille neuf cent huit) Actions Ordinaires de Catégorie B, 208.194 (deux cent huit mille cent quatre-vingt quatorze) Actions Ordinaires de Catégorie C, 257.809 (deux cent cinquante-sept mille huit cent neuf) Actions Ordinaires de Catégorie D et 4.107 (quatre mille cent sept) Actions Ordinaires de Catégorie E, d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un Euro vingt-cinq cents) chacune."

Quatrième résolution

Les actionnaires décident de modifier le registre des actionnaires de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et accorde pouvoir et autorité, chacun ayant le pouvoir d'agir seul, à tout administrateur de la Société ainsi qu'à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg de procéder pour le compte de la Société à l'inscription qui reflétera la création d'Actions Ordinaires de Catégorie A supplémentaires, d'Actions Ordinaires de Catégorie B supplémentaires et d'Actions Ordinaires de Catégorie D supplémentaires susmentionnée à la deuxième résolution au registre des actionnaires de la Société.

Estimation des frais

Le montant des dépenses supportées par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à neuf cents euros (EUR 900).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des actionnaires, de leurs représentants ou mandataires, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes actionnaires, représentants ou mandataires, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux actionnaires, représentants ou mandataires, lesdits actionnaires, représentants ou mandataires ont signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: L. Arnoux, F. Bernard, C. Balthazard et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 août 2008. LAC/2008/34020. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008113208/5770/172.

(080130957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Hilti Belgium S.A. "Succursale", Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 93.239.

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration tenu au siège de la société Hilti Belgium S.A. - Succursale du 21 mai 2008 que:

- Monsieur Thomas Vermast, né le 19 août 1965 à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, a démissionné de son poste de représentant permanent pour l'activité de la succursale Hilti Belgium S.A..

- Monsieur Vincent Diercxsens, né le 21 janvier 1964 à Wilrijk, Belgique, résident à Prins Boudewijnlaan, 216a, BE-2650 Edegem, Belgique est nommé représentant légal de la succursale Hilti Belgium S.A.. Il aura, dans sa qualité de représentant légal, tous les pouvoirs afin d'assurer la gestion journalière de la Succursale et sera autorisé à représenter la Succursale en justice.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/08/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008113298/1026/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05687. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Invest & Projekt -II- S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 132.886.

Im Jahre zwei tausend acht, den achtzehnten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri BECK, mit Amtssitz in Echternach, Grossherzogtum Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft INVEST & PROJEKT -II-S.A., mit Sitz in L-1470 Luxembourg, 203, route d'Esch, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 132.886 (2007 2232 616), zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 22. Oktober 2007, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2700 vom 23. November 2007.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Alois PETERS, Bauunternehmer, wohnhaft in D-54636 Dockendorf/Bitburg, Gartenstrasse 4, eröffnet.

Der Vorsitzende benennt zum Schriftführer Herrn Max GALOWICH, Jurist, beruflich ansässig in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Die Generalversammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Dan EPPS, Steuerberater, beruflich ansässig in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

welche zusammen mit dem Vorsitzenden und dem Schriftführer den Verwaltungsvorstand bildet.

Sodann stellt der Vorsitzende fest und ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

I. Dass die Tagesordnung wie folgt lautet:

Tagesordnung:

1.- Bestätigung und Annahme des Fusionsvorschlages vom 18. Juni 2008 zwischen der übernehmenden Gesellschaft INVEST & PROJEKT -II- S.A. und der zu übernehmenden Gesellschaft ETABLISSEMENTS BERNARD-JOSEPH S.A., sowie derselbe im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1759 vom 17. Juli 2008 veröffentlicht wurde.

Feststellung dass buchhalterisch und steuerlich die Fusion ab dem 1. Januar 2008 gilt.

2.- Übertragung rückwirkend zum 31. Dezember 2007 aller Aktiva und Passiva, ohne Ausnahme noch Vorbehalt, der zu übernehmenden Gesellschaft ETABLISSEMENTS BERNARD-JOSEPH S.A. an die übernehmende Gesellschaft INVEST & PROJEKT -II- S.A.

3.- Feststellung dass die übernehmende Gesellschaft INVEST & PROJEKT -II- S.A. die alleinige Aktionärin der zu übernehmenden Gesellschaft ETABLISSEMENTS BERNARD-JOSEPH S.A. ist.

Im Rahmen dieser Fusion mittels Einverleibung wird die zu übernehmende Gesellschaft ETABLISSEMENTS BERNARD-JOSEPH S.A. aufgelöst und ihre ein hundert (100) sich im Umlauf befindenden Aktien werden annulliert gegen Übertragung sämtlicher Aktiva und Passiva der übernommenen Gesellschaft an die zu übernehmende Gesellschaft.

Feststellung eines Fusionsfehlbetrages in Höhe von VIER MILLIONEN FÜNFUNDACHTZIG TAUSEND ZWEI HUNDERT DREIUNDACHTZIG EURO (€ 4.085.283.-), gemäss dem vorerwähnten Fusionsvorschlag sowie gemäss eines Berichtes des Wirtschaftsprüfers Herr Thierry REMACLE von der Gesellschaft Lux-Audit Révision S.à r.l. vom 30. Juni 2008.

4.- Mandat an den Verwaltungsrat die entsprechenden Änderungen in dem Aktienregister der Gesellschaft vorzunehmen.

II. Dass die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der von ihnen besessenen Aktien in eine Anwesenheitsliste eingetragen sind; diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und dem Vorstand unterzeichnet und bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

III. Dass sämtliche Aktien der Gesellschaft auf gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten sind; die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sich als ordnungsgemäss einberufen bekennen und vorweg erklären Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben, so dass auf eine förmliche Einberufung verzichtet werden konnte.

IV. Dass die gegenwärtige Generalversammlung sämtliche Aktien der Gesellschaft vertritt und in rechtsgültiger Weise über die Tagesordnung beraten kann.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung bestätigt den Fusionsvorschlag vom 18. Juni 2008 zwischen der übernehmenden Gesellschaft INVEST & PROJEKT -II- S.A. und der zu übernehmenden Gesellschaft ETABLISSEMENTS BERNARD-JOSEPH S.A., sowie derselbe im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1759 vom 17. Juli 2008 veröffentlicht wurde.

Dieser Fusionsvorschlag wird hiermit angenommen und die Generalversammlung stellt fest dass buchhalterisch und steuerlich die Fusion ab dem 1. Januar 2008 gilt.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Übertragung aller Aktiva und aller Passiva, ohne Ausnahme noch Vorbehalt, der zu übernehmenden Gesellschaft ETABLISSEMENTS BERNARD-JOSEPH S.A. rückwirkend zum 31. Dezember 2007 an die übernehmende Gesellschaft INVEST & PROJEKT -II- S.A. anzunehmen.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest dass die übernehmende Gesellschaft INVEST & PROJEKT -II- S.A. die alleinige Aktionärin der zu übernehmenden Gesellschaft ETABLISSEMENTS BERNARD-JOSEPH S.A. ist.

Im Rahmen dieser Fusion mittels Einverleibung wird die übernommene Gesellschaft ETABLISSEMENTS BERNARD-JOSEPH S.A. aufgelöst und ihre ein hundert (100) sich im Umlauf befindenden Aktien werden annulliert gegen Übertragung sämtlicher Aktiva und Passiva der übernommenen Gesellschaft an die zu übernehmende Gesellschaft.

Die Generalversammlung stellt einen Fusionsfehlbetrag in Höhe von VIER MILLIONEN FÜNFUNDACHTZIG TAUSEND ZWEI HUNDERT DREIUNDACHTZIG EURO (€ 4.085.283.-) fest.

Vorhergehendes geht aus dem vorerwähnten Fusionsvorschlag sowie aus einem Bericht des Wirtschaftsprüfers Herr Thierry REMACLE von der Gesellschaft Lux-Audit Révision S.à r.l. vom 30. Juni 2008, hervor.

Der vorerwähnte Bericht enthält folgende Schlussfolgerung:

Conclusion:

A notre avis, le projet de fusion respecte les formes prescrites par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur le caractère raisonnable et pertinent de l'échange retenu dans le projet de fusion. La méthode d'évaluation adoptée pour la détermination de l'échange est adéquate et les valeurs auxquelles cette méthode aboutie sont raisonnables dans les circonstances données.

Les informations supplémentaires incluses dans le projet de fusion n'ont pas fait l'objet de procédures spécifiques selon les normes décrites ci-avant. Par conséquent, nous n'émettons pas d'opinion sur ces informations. Néanmoins, ces informations n'appellent pas d'observation de notre part dans le contexte du projet de fusion pris dans son ensemble.

Le présent rapport peut être soumis aux Conseils d'Administration, aux actionnaires des sociétés concernées, au notaire instrumentant et aux autorités compétentes dans le cadre de la fusion. Le rapport ne peut être utilisé pour quelque autre intention ou être distribué à des tiers. Il ne doit ni y être inclus ni y faire référence dans un document autre que les résolutions de fusion et l'acte notarié y relatif, sans notre consentement préalable.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung erteilt dem Verwaltungsrat Mandat die entsprechenden Änderungen in dem Aktienregister der Gesellschaft anschliessend an die gegenwärtige Generalversammlung vorzunehmen.

Feststellung

Der handelnde Notar bestätigt in Übereinstimmung mit Artikel 271 Absatz 2 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften die Existenz und die Gesetzmäßigkeit des Fusionsvorschlages sowie aller Akten und Formalitäten, welche die Gesellschaft im Hinblick auf die Fusion erfüllen muss.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Erklärungen

1) Zwecks Erhebung der Fiskalgebühren berufen die Parteien sich auf die Bestimmungen des Artikels 4-1 des Gesetzes vom 29. Dezember 1979.

2) Die Parteien erklären Kenntnis zu haben von Artikel 100 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. PETERS, M. GALOWICH, D. EPPS, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 20 août 2008. Relation: ECH/2008/1117. — Reçu douze euros € 12,00.-.

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 22. August 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008113210/201/109.

(080131232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

WPP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 68.213.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008113407/5770/12.

(080130953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

WPP Luxembourg Beta Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 79.015.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008113408/5770/12.

(080130944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

President C, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 112.836.

Beschlussfassung des alleinigen Aktionärs vom 10. April 2008

Am 10. April 2008 beschließt der alleinige Aktionär, den Rücktritt von Herrn Ralf Schwarzer als Mitglied des Verwaltungsrats der Gesellschaft mit Wirkung zum 29. Februar 2008 anzunehmen

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft setzt sich damit mit Wirkung zum heutigen Tag wie folgt zusammen:

- Herr Frank Georg Löblein
- Herr Bernhard Johannes von Plehn
- Herr Martin Weinbrenner
- Herr Bodo Karl Walter Zöll
- Herr Jacques de Patoul

Zum Vermerk im Luxemburger Amtsblatt, Band, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. August 2008.

Unterschriften

President C

Référence de publication: 2008113296/250/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11772. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

National Air Cargo (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.779.175,00.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 116.397.

In the year two thousand and eight, on the eleventh of August.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

National Air Cargo Holdings, Inc., having its registered office in 350 Windward Drive, Orchard Park, New York 14217 and registered with the New York State Department of Taxation and Finance under number 16-1386678, hereby represented by Mr. Gérard Maîtrejean, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established on 7 August 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole shareholder of National Air Cargo (Luxembourg) S. à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 41, boulevard du Prince Henri, L-2015 Luxembourg, (the "Company") incorporated by deed of the notary Paul BETTINGEN, residing at Niederanven on 20 April 2006, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations on 20 July 2006 under number 1399, page 67129;
- that the Articles of Association have also been amended pursuant to a deed of the same notary dated 13 November 2006, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 2448, page 117462.
- that the sole shareholder has taken the following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder DECIDES to introduce a paragraph 6.7 in the Article 6 of the Articles of Association of the Company so that it shall read as follows:

" 6.7. Stapling.

6.7.1 The shares may be stapled to convertible instruments in accordance with the terms and conditions of the concerned convertible instruments.

6.7.2 Any shareholder who transfers one or more of his shares in the capital of the Company to a third party is obliged to transfer a same proportion of his convertible instruments, if any, to that same third party, in accordance with the applicable terms and conditions of the concerned convertible instruments.

6.7.3 In the event any shareholder holding share(s) surrenders one or more shares in the capital of the Company pursuant to a redemption, such shareholder is obliged to surrender the same proportion of convertible instruments which are issued in reference to such shares, if any, to the Company and the latter is obliged to redeem the said convertible instruments, if any, in accordance with the terms and conditions of the concerned convertible instruments."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onze août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

National Air Cargo Holdings, Inc., ayant son siège social à 350 Windward Drive, Orchard Park, New York 14217 enregistrée auprès du New York State Department of Taxation and Finance sous le numéro 16-1386678, ici représentée par Gérard Maîtrejean, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 11 août 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'elle est l'associé unique de la société National Air Cargo (Luxembourg) Sàrl, société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, boulevard du Prince Henri, L-2015 Luxembourg, (la «Société») constituée suivant acte du notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 20 avril 2006, publiée le 20 juillet 2006 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1399, page 67129;

- que les statuts ont également été modifiés suivant un acte du même notaire du 13 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2448, page 117462;

- que l'associé unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique DECIDE d'introduire un paragraphe 6.7 à l'Article 6 des Statuts de la Société, qui doit être lu comme il suit:

« 6.7. Combinaison.

6.7.1 Les parts sociales peuvent être liées aux instruments convertibles conformément aux termes et conditions des instruments convertibles concernés.

6.7.2 Chacun des associés qui cède une ou plusieurs de ses parts sociales dans le capital social de la Société à une tierce partie est obligé de céder, le cas échéant, la même portion de ses instruments convertibles à la même tierce partie, conformément aux termes et conditions applicables aux instruments convertibles concernés.

6.7.3 Au cas où un associé quelconque détenant des parts sociales remet une ou plusieurs parts sociales dans le capital social de la Société suite à un rachat, un tel associé est obligé de remettre la même portion d'instruments convertibles qui, le cas échéant, sont émis en référence aux parts sociales ci-mentionnées à la Société, et cette dernière est obligée, le cas échéant, de racheter les instruments convertibles ci-mentionnés conformément aux termes et conditions des instruments convertibles concernés.»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille euros (EUR 1.000).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Maîtrejean et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 août 2008. LAC/2008/34388. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008113207/5770/93.

(080130968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Tricla Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 125.000,00.**Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 84.999.—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le douze août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Laura MAES, demeurant à B-8310 Sint Kruis (Brugge), Karel Van Manderstraat 125, ici représenté par Pieter Van Nugteren, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration lui délivrée à Bruges le 3 août 2008.

Laquelle procuration restera annexé au présent acte, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée «Tricla Holding S. à r.l.», ayant son social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 84.999, a été constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, notaire alors de résidence à Remich en date du 14 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 537 du 6 avril 2002, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

Que le capital social de la Société s'élève actuellement à cent vingt-cinq mille euros (125.000.- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de cent euros (100.- EUR) chacune.

Que la comparante Madame Laura MAES, prénommée, est et restera propriétaire de toutes les parts sociales de ladite Société.

Qu'en tant qu'associée unique de la Société, elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société, avec effet à ce jour.

Elle déclare en outre prendre à sa propre charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la société «Tricla Holding S. à r.l.» et qu'elle entreprendra, en les prenant personnellement à sa charge, toutes mesures requises en vue de l'engagement qu'il a pris à cet effet.

Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société, pour l'exercice de leur mandats jusqu'au moment de la dissolution.

Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront déposés à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, où ils seront conservés pendant cinq (5) années.

Pour les dépôts et publications à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: P. van Nutgeren et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 20 août 2008. LAC/2008/34397. — Reçu douze euros Eur 12.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008113246/5770/46.

(080130865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Klaus Klein S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-3253 Bettembourg, 21, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 141.169.—
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend acht, den fünfundzwanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtszitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Herr Klaus KLEIN, Dekorationsmaler, geboren in Köln (Deutschland), am 23. Februar 1961, wohnhaft in L-3253 Bettemburg, 21, route de Luxembourg.

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche er hiermit gründet, zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Es wird zwischen dem Komparenten und allen, welche spätere Inhaber von Anteilen der Gesellschaft werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung KLAUS KLEIN S.à r.l. gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Bettemburg.

Er kann durch einfache Entscheidung der Gesellschafter in irgendeine Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normalen Geschäftsabwicklungen am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist die Durchführung von Maler-, Anstreich-, Tapezier- und Dekorationsarbeiten, sowie der Vertrieb von Artikeln und Zubehör der Branche.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten.

Die Gesellschaft kann ausserdem alle anderen Operationen finanzieller, industrieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölf tausend fünf hundert Euro (12.500,- EUR) aufgeteilt in ein hundert (100) Anteile von jeweils ein hundert fünf und zwanzig Euro (125,- EUR).

Art. 6. Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafters an Nichtgesellschaftler, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter. Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen vom Datum des Angebotes eines Gesellschafters oder von dessen Tode an, durch Einschreibebrief an den Verkäufer oder an die Erben und Rechtsnachfolger des verstorbenen Gesellschafters, ausgeübt werden kann. Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäss Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

Art. 7. Die Gesellschaft wird bei der täglichen Geschäftsführung vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

Art. 8. Das Gesellschaftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 9. Ein Teil des frei verfügbaren jährlichen Gewinns kann durch Gesellschafterbeschluss an den oder die Geschäftsführer als Prämie ausgezahlt werden.

Art. 10. Der Tod eines Gesellschafters beendet nicht die Gesellschaft, welche unter den restlichen Gesellschaftern weiterbesteht. Diese haben das Recht von dem in Artikel 6.- vorgesehenen Vorkaufsrecht Gebrauch zu machen, oder mit Einverständnis aller Anteilhaber, mit den Erben die Gesellschaft weiterzuführen.

Beim Tod des alleinigen Gesellschafters kann die Gesellschaft unter den Erben des Gesellschafters weiterbestehen, soweit diese hierzu ihr Einverständnis geben.

Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsunterlagen stellen.

Art. 11. Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, übt dieser alle Befugnisse aus, welche durch das Gesetz oder die Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Bestimmung ist nicht anwendbar für laufende Operationen, welche zu normalen Bedingungen abgeschlossen worden sind.

Art. 12. Für alle in diesen Statuten nicht vorgesehenen Punkten, berufen und beziehen sich die Komparenten, handelnd wie erwähnt, auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

108733

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2008.

Zeichnung und Einzahlung der Anteile

Alle Anteile wurden durch den alleinigen Gesellschafter Herr Klaus KLEIN, vorgenannt, in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölf tausend fünf hundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Gründungskosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr acht hundert fünfzig Euro.

Beschlussfassung durch den alleinigen Gesellschafter

Anschliessend hat der Komparent folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-3253 Bettemburg, 21, route de Luxembourg.
- 2.- Zum Geschäftsführer wird ernannt:

Herr Klaus KLEIN, Dekorationsmaler, geboren in Köln (Deutschland), am 23. Februar 1961, wohnhaft in L-3253 Bettemburg, 21, route de Luxembourg.

3.- Der Geschäftsführer hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

WORÜBER URKUNDE Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: KLEIN - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 août 2008. Relation GRE/2008/3523. — Soixante-deux euros et cinquante cents 0,5 %: 62,50 €.

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} septembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008113230/231/91.

(080131214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

La Luxembourgeoise Ré, Société Anonyme de Réassurance, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 10, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 57.632.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 24 avril 2008

ad 4 de l'O.J..

L'assemblée à l'unanimité des voix, nomme administrateur pour la durée de cinq ans Monsieur Luc Themelin (demeurant à 2, rue de Roodt à L-8542 Lannen).

Luxembourg, le 20 mai 2008.

LA LUXEMBOURGEOISE RE, Société Anonyme de Réassurance

Pit Hentgen

Directeur Général

Référence de publication: 2008113301/2198/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08292. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Navcon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 135.811.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

108734

Luxembourg, le 25 août 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008113416/5770/12.

(080131030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

MSI Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.173.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008113417/5770/12.

(080131022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

CGF Compagnie Générale de Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 97.454.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008113418/5770/12.

(080131015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Hypercenter Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 107.815.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 14 août 2008

Est nommé administrateur de catégorie A, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Monsieur Michael MULLER, conseiller financier, demeurant au 145, Klosbachstrasse, CH-8032 Zurich, Suisse.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- KPMG Fides Peat, 172, Badenerstrasse, CH-8004 Zürich;

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008113424/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT10886. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

MSI Alpha Phi S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.242.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008113415/5770/12.

(080131043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Ginor Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 23.655.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le huit août.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

La société AWREN INVESTMENTS LIMITED, dont le siège social est situé à UNIT 6, Caves Professional Centre, West-Bay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas,

ici représentée par Madame Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange, agissant en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée, annexée au présent acte.

La prédite mandataire, agissant ès-qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que sa mandante est seule propriétaire de toutes les actions de la société anonyme GINOR HOLDING S.A, avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 23.655

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 décembre 1985, publié au Mémorial C numéro 44 du 20 février 1986,

dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 décembre 1998, publié au Mémorial C numéro 196 du 23 mars 1999 et modifiée aux termes d'une assemblée générale ordinaire en date du 12 juillet 2000, publié au Mémorial C numéro 279 du 19 avril 2001

Que le capital est fixé à NEUF CENT SOIXANTE-SEPT MILLE EUROS (€ 967.000,-) représenté par TRENTE MILLE (30.000) actions sans désignation de valeur nominale

- que sa mandante décide de dissoudre ladite société;
- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;
- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, sa mandante reprend tout l'actif à son compte;
- que sa mandante reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'elle assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
- que décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes de la société;
- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans au siège de ladite société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/AI. A.C., le 18 AOÛT 2008. Relation: EAC/2008/10910. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur ff. (signé): N. Boiça.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 26 août 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008113251/219/42.

(080130868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

EGL Holding Luxembourg AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 103.420.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008113420/5770/12.

(080131002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Rasa Land Investors LuxCo 2 SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.176.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008113421/5770/12.

(080130981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Armitage Security S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 43.053.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth day of April.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ARMITAGE SECURITY S.A., a public limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 43.053 (the "Company"). The Company has been incorporated under the name of Armitage S.A. by deed of M^e Georges d'Huart, notary residing in Pétange, dated February 9, 1993 and published in the 'Mémorial C' number 232 of the year 1993. The articles of association have been amended several times and for the last time by deed under private seal dated November 9, 2001 and published in the 'Mémorial C' number 470 of March 25, 2002.

The meeting is presided by Sabine Hinz, attorney-at-law, residing in Luxembourg,
who appoints as secretary Sandra Schenk, employee, professionally residing in Niederanven.

The meeting elects as scrutineer Sabine Hinz, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

1. Approval of interim financial statements of the Company as of April 30, 2008.
2. Transfer of the registered office of the Company from Luxembourg to Milan, Italy and consequently, change of the nationality of the Company with effect as of confirmation by the Company that it ceases to be a Luxembourg company subject to applicable provision of Italian law.
3. Determination of the registered office in Milan, Italy.
4. Determination of the corporate form of the Company under Italian laws and, therefore, the change of the name of the company, subsequent amendment and restatement of the articles of association of the Company according to Italian law (the "New Articles").
5. Change of the financial year end from June the 30th to December the 31st with effect as from the next financial year.
6. Acceptance of the resignation of Mr John Seil, Mr Reno Maurizio Tonelli and Mr Thierry Fleming as current directors of the Company duly appointed under Luxembourg law from the date of effectiveness of the appointment of the new director and granting of a discharge to the current directors in respect of the performance of their duties as of April 30, 2008.
7. Acceptance of the resignation of Audiex S.A. as statutory auditor of the Company duly appointed under Luxembourg law from April 30, 2008 and granting of a discharge to the current auditor in respect of the performance of its duties as of April 30, 2008.
8. Appointment of Mr. Roberto Tonali as new director of the Company to take effect once the Company is effectively governed by Italian law.

9. Appointment of Mr. Italo Secchi, Mr. Roberto Arosio and Mr. Giorgio Gabriele Cavalca as new acting statutory auditors of the Company and Ms. Marisa Mariani along with Mr. Luigi Esposito as alternate statutory auditors to take effect once the Company is effectively governed by Italian law.

II. Confirmation by the shareholders of the Company that the New Articles are consistent with Italian law requirements, that the Company will, with effect as of the date of the present deed, cease to be a Luxembourg company and will, subject to the applicable provisions of Italian law, be subject only to the applicable laws of Italy and that neither the transfer of the registered office of the Company nor the change of its nationality and of its corporate form entails the dissolution of the company and the creation of a new legal entity.

III. Delegation of powers. Appointment of Alain Steichen, Camille Seilles, Sabine Hinz and Giovanni Fort each individually, with the broadest powers (including the power of substitution) to take any action, including without limitation the execution and delivery of any deed, form, certificate, agreement or other document and the compliance with all filing and publication formalities for the recording of the transfer of the registered office and the change of the nationality of the Company at the Luxembourg Register of Commerce and Companies and the registration of the Company with the Italian Register of Enterprises of Milan ("Registro delle Imprese di Milano"), which might be necessary or useful for the registered office of the Company to be duly and validly transferred to Italy.

II) The attending shareholders of the Company, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the attending shareholders, the proxies of the represented shareholders, the officers of the meeting and the undersigned notary.

The proxies of the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the proxyholders, the officers of the meeting and the undersigned notary will remain annexed to these minutes.

III) It appears from the attendance list that all the thirty-seven thousand five hundred shares (37,500) with no par value, representing the entire capital of the Company of nine hundred and twenty nine thousand six hundred Euros and seventy-two Cents (EUR 929,600.72) are represented at the present meeting.

IV) The meeting is therefore regularly constituted and can decide validly on its agenda, of which the shareholders have been advised in advance.

After deliberation, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves:

1. to approve the interim financial statements of the Company as of April 30, 2008, which, after having been signed "ne varietur" by the parties and the undersigned notary will remain annexed to these minutes.

2. to transfer the registered office of the Company from Luxembourg to Milan, Italy and consequently, to acknowledge the change of the nationality of the Company from a Luxembourg resident entity to an Italian resident entity with effect as of confirmation by the Company that it ceases to be a Luxembourg company subject to applicable provisions of Italian law, from which date the Company is deemed to have its domicile in Italy in compliance with articles 2 third paragraph, 67-1 (1) and 159 second paragraph of the Luxembourg law on commercial companies and to register with the Registro delle imprese of Milan in compliance with the Italian law on commercial companies (the "Italian Law");

3. to locate the registered office of the Company in Italy at via Vittor Pisani, n. 14, Milan, where all the Company's books and records of account required by article 2478 of the Italian Civil Code shall be maintained;

4. to change the corporate form of the Company from a public limited liability company into a private limited liability company subject to the legal and regulatory provisions applicable to the Italian "Società a responsabilità limitata", therefore to change the name of the company from Armitage Security Société Anonyme to Armitage Security Società a responsabilità limitata and subsequently to adopt a new version of the articles of association of the Company so as to bring them in line with the Italian Law; the New Articles are set forth at the end of this deed; an Italian translation of the New Articles will remain annexed to the present deed and will be registered with the deed;

5. to change the financial year end from June the 30th to December the 31st with effect as from the next financial year (i.e. from the financial year starting on July the 1st 2008 and ending on December the 31st 2008);

6. to accept the resignation of Mr John Seil, Mr Reno Maurizio Tonelli and Mr Thierry Fleming, as current directors of the Company duly appointed under Luxembourg law from the date of effectiveness of the appointment of the new director and to grant a discharge to the current directors in respect of the performance of their duties as of April 30, 2008;

7. to accept the resignation of Audiex S.A. as current statutory auditor of the Company duly appointed under Luxembourg law from April 30, 2008 and to grant a discharge to the current statutory auditor in respect of the performance of his duties as of April 30, 2008;

8. to appoint Mr. Roberto Tonali, with professional address in Italy at via Vittor Pisani, n. 14, Milan, as new director of the Company to take effect once the Company is effectively governed by Italian law;

9. to appoint Mr. Italo Secchi, Mr. Roberto Arosio and Mr. Giorgio Gabriele Cavalca, all with professional address in Italy at via Vittor Pisani, n. 14, Milan, as new acting statutory auditors of the Company and Ms. Marisa Mariani along

with Mr. Luigi Esposito, all with professional address in Italy at via Vittor Pisani, n. 14, Milan, as alternate statutory auditors to take effect once the Company is effectively governed by Italian law

Second resolution

The general meeting confirms that the New Articles are consistent with Italian law requirements, that the Company will, with effect of the date of the present deed, cease to be a Luxembourg company and, subject to applicable provision of Italian law, will be subject only to the applicable laws of Italy and that neither the transfer of the registered office of the Company nor the change of its nationality and of its corporate form entails the dissolution of the company and the creation of a new legal entity.

Third resolution

The general meeting further resolves to appoint Alain Steichen, Camille Seilles, Sabine Hinz and Giovanni Fort, each individually, with the broadest powers (including the power of substitution) to take any action, including without limitation the execution and delivery of any deed, form, certificate, agreement or other document and the compliance with all filing and publication formalities for the recording of the transfer of the registered office and the change of the nationality of the Company at the Luxembourg Register of Commerce and Companies and the registration of the Company with the Italian Register of Enterprises of Milan ("Registro delle Imprese di Milano"), which might be necessary or useful for the registered office of the Company to be duly and validly transferred to Italy.

"Articles of association (for Italian law purposes)

1. Company Name. The name of the Company is Armitage Security s.r.l.

2. Principal Office. The principal office of the Company is in Milan.

3. Business purpose. The business purpose of the Company is the acquisition of any kind of shares in Italian or foreign companies throughout the acquisition, undersign or any other way, by means of transfer and acquisition of titles of any kind, and by any other mean that refers to the investment of the company assets in the rights of shareholding or titles, including the management, the control and the increase in value of the acquired shares.

The fiduciary activity and any other activity that law reserves to company of special kind or having special characteristics or requirements are excluded from the business purpose, and in particular the solicitation to the public saving, the activities under Laws n. 1815 and n. 1966 dated November 23rd 1939, the financial intermediation as defined in Legislative Decree 58/98, and the carrying out of the activities under sections 106 and 121 of the Legislative Decree n. 385 dated 1st September 1993 and section 16 of the law 108/96 towards the public are excluded.

The Company may perform all transactions, of a manufacturing, trading and financial character, relating to real or personal properties, which are necessary or useful for the achievement of its business purpose, including the giving of sureties for those businesses in which it has an interest, subject to the restrictions, limitations and conditions.

4. Duration. The Company has an unlimited duration.

5. Share capital of the Company. The Company has the share capital of ninehundredtweytyninethousandsixhundred, 72 euros (€ 929.600,72) entirely undersigned and paid out. The voting rights and the rights to dividends, and all other Shareholders' rights are attributed to the Shareholders in proportion to the interest held by each of them as shown on the Share Register of the Company. In the event of an increase or reduction of the share capital of the Company, such rights shall be attributed on the basis of the interest held as a result of such increase or reduction.

In the event of fiduciary registration with Fiduciary Companies acting according to Law 1966/1939 and subsequent amendments and completions, the exercise of the corporate rights by the fiduciary companies is made on behalf of and in the sole interest of the Grantor ultimate owner of the interest to whom only the legal effects deriving by such exercise can be attributable.

The company may receive payments by shareholders, with or without reimbursement obligation, and financing, both onerously and free, in accordance to the laws in force, with special reference to those governing the public saving collection.

The reimbursement of the shareholders financing may take place only in full respect of the provision under article 2467 of the Civil Code.

6. Shareholders. The domicile of the shareholders, with regards to the relationships with the company, is that resulting from the shareholders book. Any change of domicile shall be transmitted to the company in order to update the shareholders book.

7. Recession. For the ways and terms to exercise the recession right, that is entitled only in cases provided by law, the legal provisions apply and, in defect, as far as compatible, the relevant provisions applicable to the recession under the public limited company regulation apply.

In the event of fiduciary registration with Fiduciary Companies acting according to Law 1966/1939 and subsequent amendments and completions, the recession right may be exercised even only for part of the interest, enforcing instructions given by different grantors.

8. Decisions of the Shareholders.

8.1 - Decisions of the Shareholders. The following shall be decided by the Shareholders:

- (1) The approval of the year-end financial statements and the distribution of profits;
- (2) The appointment of the sole Director or of the Directors and the Chairman of the Board of Directors, and appointment of the statutory auditors and the Chairman of the Board of statutory auditors;
- (3) The approval of the compensation payable to the sole Director, Directors and statutory auditors;
- (4) Any amendments of instruments of constitution;
- (5) The performance of transactions which involve a substantial change in the business purpose of the Company or a material change in Shareholders' rights;
- (6) All other matters determined by the law.

8.2 - Form of Shareholders' Decisions. Shareholders' decisions may be adopted by way of written consultation or on the basis of consent expressed in writing, provided that they are adopted with the unanimous consent of all the Shareholders and that none of the shareholders representing at least one third of the share capital or none of the Directors requests a resolution of the Shareholders in general meeting. Otherwise, they are adopted by resolution of the Shareholders in general meeting. A resolution shall in all cases be required for decisions as to the matters referred to in Subsection (4) and (5) of Section 8.1.

8.3 - Shareholders' Meetings

(1) Shareholders' meetings shall be called by the sole Director or by the Board of Directors. They may be held at the principal office of the Company or elsewhere but in any case in Italy.

(2) Shareholders' meetings shall be called by a notice setting forth the day, time and place of the meeting and the list of the items of business to be resolved at the meeting. The meeting notice shall be sent to the Shareholders by means of a registered letter, telefax or e-mail message sent at least eight days before the meeting date to the address shown on the Share Register. Failing such notice, a meeting of Shareholders shall be deemed to be duly convened if all the Shareholders are attending and the sole Director or all the Directors and Statutory auditors are attending or are informed of the meeting and none objects to the discussion of the item.

(3) Shareholders may attend meetings by proxy appointed by an instrument in writing.

(4) Shareholders' meetings shall be presided over by the sole Director or by the Chairman of the Board of Directors or in his absence by such person as shall be designated by the majority of the Shareholders attending the meeting. The Meeting Chairman shall be assisted by a secretary appointed by him.

(5) Resolutions shall be adopted at Shareholders' meetings by the affirmative vote of the shareholders representing the majority of the share capital of the Company.

(6) The resolutions adopted at Shareholders' meetings shall be evidenced by the minutes of the meeting signed by the Meeting Chairman and secretary. The minutes of meetings which approve amendments of these Articles of Incorporation shall be drawn up by a notary public in quality of secretary.

9. Management.

9.1 Management. The management of the company can be devolved to a sole Director or jointly to a Board of Directors.

9.2 - Board of Directors. The Board of Directors of the Company shall consist of three to nine members. The Directors may not be Shareholders of the Company. All the Directors shall be deemed to be appointed for an undefined period of time and may be removed by the Shareholders at any time, even without reason and advice, without any right or indemnity or compensation.

9.3 - Powers and Duties of the Board of Directors. The Board of Directors shall manage the Company and shall have the power to perform all transactions deemed appropriate for the conduct of the business of the Company, with the sole exception of those transactions reserved to the Shareholders by the law or these Articles of Incorporation.

9.4 - Form of Directors' Decisions. Directors' decisions may be adopted by way of written consultation or on the basis of a consent in writing, provided that they are adopted with the unanimous consent of all the Directors and that none of the statutory auditors requests a meeting of the Board of Directors. Otherwise, they are adopted by way of a meeting of the Board of Directors. In all cases, the Board of Directors shall hold a meeting in all cases listed in the last paragraph of Section 2475 of the Civil Code and to exercise the powers listed in Section 2381, forth paragraph, of the Civil Code.

9.5 - Directors' meetings

(1) Directors' meetings may be held at the principal office of the Company or elsewhere but in any case in Italy. They may be called by any of the Directors.

(2) Directors' meetings shall be called with at least three days advance notice by e-mail or fax sent by the Director calling the meeting to each of the other Directors with copy to the statutory auditors. Failing such notice, the Board of Directors may resolve its business provided that the Directors not attending at the meeting had given their consent to the Board to act in their absence. The Director who calls a meeting shall take measures to provide all the other Directors and the statutory auditors with appropriate information regarding the business to be resolved at the meeting.

(3) Directors may attend Board meetings by telephone or using other means of telecommunication.

(4) The meetings of the Board of Directors shall be presided over by the Chairman of the Board of Directors, or, in case of his absence, or upon his request, by another Director designated by the majority of the Directors attending at the meeting. The Chairman shall be assisted by a secretary appointed by him.

(5) Resolutions of the Board of Directors shall be adopted by the affirmative vote of the majority of the Directors in office.

(6) The resolutions of the Board of Directors shall be evidenced by the minutes signed by the Meeting Chairman and secretary. Where required by the law the minutes shall be drawn up by a notary public.

9.6 - Sole Director. The sole Director is appointed for the management of the Company of all the powers for the ordinary and extraordinary business management that appertain to the Board of Directors.

9.7 - Compensation of Directors. The compensation payable to the Directors and the fees payable to the Chairman of the Board of Directors and the Executive Directors shall be determined by the Shareholders. Failing a determination of shareholders no compensation or fees shall be payable. The entering into or continuation of relations of employment between the Company and its directors shall be subject to the approval of the shareholders.

9.8 - Indemnification of Directors. The Company shall hold the Directors harmless against any liability for damages incurred by them towards third parties resulting from any action incurred by Directors in their duties, with the exception of mens rea or gross negligence. In the event that penal proceedings are commenced against the Directors by reason of any action taken by them in the performance of their duties, if the party injured is not the Company, the cost of defence shall be borne by the Company.

10. Power to Act For the Company.

10.1 - General Power to Act For the Company. The sole Director shall have the power to act for the Company. In case of appointment of a Board of Directors, the power to act for the Company shall be exercised by the Chairman of the Board of Directors and by each of the managing Directors, if appointed, within the powers delegated to them.

11. Statutory auditors Board.

11.1 - Statutory auditors Board. The statutory auditors Board, in case of appointment, shall consist of three permanent members. One of the three members shall act as Chairman of the statutory auditors Board. Two stand-bys will be appointed in addition. The statutory auditors shall be appointed for terms of three accounting periods, and their appointment shall terminate on the date of the annual meeting of Shareholders called to approve the year-end financial statements relating to the third period of appointment, but they may be re-elected.

11.2 - Duties of the Statutory auditors Board. The statutory auditors Board shall exercise vigilance to ensure that the prescriptions of the law and these Articles of Incorporation and the principles of fair administration are complied with, specifically that the organization, administration and accounting structure adopted by the Company are adequate and function in a correct manner. Further, the statutory auditors Board shall verify that the books of accounts of the Company are duly kept and the events related to the business administration are correctly entered into the account books of the Company, and that the year-end financial statements tally with the accounts and the audits carried out by them and are in accordance with applicable prescriptions, and shall submit a report expressing its judgment on the year-end financial statements.

11.3 - Compensation. The annual compensation of the statutory auditors shall be determined by the Shareholders at the time of appointment and for the entire period of appointment.

12. Company books. The Company shall keep:

(1) The Shareholders' Register, showing the names of the Shareholders and the respective shares, the payments made for the shares, and the transfers of shares;

(2) The Book of Shareholders' Decisions, into which the minutes of Shareholders' meetings are entered, including minutes in the form of a notary deed, and the documents showing the decisions taken by written consultation or consent in writing shall be entered; a sectional book may be kept for the year-end financial statements;

(3) The Book of Directors' Decisions, in case of appointment, in which book the minutes of Directors' meetings and the documents showing the decisions taken by written consultation or consent in writing shall be entered after approval;

(4) The Book of the Decisions of the statutory auditors, in case of appointment;

(5) Any other book prescribed by the law.

13. Account period and Year-End Financial Statements.

13.1 - Account period. The account period of the Company shall close on December the 31st of each calendar year.

Since the company has resolved in the shareholders meeting held on April the 30th 2008, along with the transfer of seat, to move the account period end from June the 30th to December the 31st of each calendar year, the current account period ends on June the 30th 2008.

13.2 Year-End Financial Statements. At the end of each account period the sole Director or the Board of Directors shall prepare the year-end financial statements in accordance with the prescription of the law, with an accompanying

report when prescribed by the law. The year-end financial statements shall be submitted to the Shareholders for approval not later than one hundred and twenty days after the end of the fiscal year.

13.3 - Allocation of profits. The net profit shown on the approved year-end financial statements shall be allocated as follows:

(a) A sum equal to at least one twentieth of the profits shall be allocated to the legal reserve until the reserve is equal to one fifth of the share capital of the Company;

(b) If the legal reserve or the share capital had been impaired, the remaining profits shall be used to restore the reserve and the share capital;

(c) The remainder after such allocation shall be distributed to the Shareholders unless the Shareholders decide to pay it into a reserve or carry it forward.

14. Arbitration. All controversies arising between Shareholders, or between a Shareholder or Shareholders and the Company, with regard to disposable rights relating to the corporate relationship, and all actions carried out by the Directors, Liquidators and statutory auditors against the Company or by the Company against them, with the sole exception of those controversies in which the Office of the Public Prosecutor is required by law to intervene, shall be decided by arbitration, by one arbitrator appointed in the manner provided by the Rules of national Arbitration of the National and International Chamber of Arbitration of Milan. The proceeding shall be conducted in accordance with such Rules and shall be formal in character. The Arbitrator shall decide according to the relevant laws.

15. General clause. The original instruments of constitution of the Company, the previous articles of incorporation, and all subsequent amendments thereto until the date of these Articles, are replaced, superseded and novated by these Articles. As to all matters not covered in these Articles of Incorporation the provisions of the law will be applied."

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version Française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trentième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ARMITAGE SECURITY S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 43.053 (la «Société»). La Société a été constituée sous la dénomination Armitage S.A. suivant acte reçu par M^e Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 9 février 1993 et publié au Mémorial C numéro 232 de l'année 1993. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte sous seing privé en date du 9 novembre 2001 et publié au Mémorial C numéro 470 du 25 mars 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Sabine Hinz, avocate, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire, Sandra Schenk, employée privée, demeurant à Niederanven.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Sabine Hinz, avocate, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président a requis du notaire soussigné d'acter que:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Approbation des comptes intérimaires de la Société au 30 avril 2008.
2. Transfert du siège social de la Société du Luxembourg vers Milan en Italie et, par conséquent, changement de nationalité de la Société avec effet à partir de la confirmation de la part de la Société qu'elle cesse d'être une entité de droit luxembourgeois sous réserve des dispositions du droit italien applicables.
3. Détermination du siège social à Milan en Italie.
4. Détermination de la forme sociale et, par conséquent, de la raison sociale de la Société en vertu des lois italiennes et modification et refonte subséquente des statuts de la Société conformément aux prescriptions de la loi italienne (les «Nouveaux Statuts»).
5. Changement de la fin de l'exercice fiscal du 30 juin au 31 décembre avec effet à partir de l'exercice social suivant.

6. Acceptation de la démission de M. John Seil, M. Reno Maurizio Tonelli et de M. Thierry Fleming en tant qu'administrateurs actuels de la Société, dûment nommés en vertu de la loi luxembourgeoise à partir de la prise d'effet de la nomination des nouveaux administrateurs et décharge aux administrateurs actuels en relation avec l'exécution de leurs fonctions jusqu'au 30 avril 2008.

7. Acceptation de la démission de Audiex S.A. en tant que commissaire aux comptes de la Société dûment nommé en vertu de la loi luxembourgeoise à partir de 30 avril 2008 et décharge au commissaire aux comptes actuel en relation avec l'exécution de ses fonctions jusqu'au 30 avril 2008.

8. Nomination de M. Roberto Tonali en tant que nouvel administrateur de la Société dès lors qu'elle sera soumise au droit italien.

9. Nomination de M. Italo Secchi, M. Roberto Arosio et de M. Giorgio Gabriele Cavalca en tant que nouveaux commissaires aux comptes intérimaires de la Société et de Mlle Marisa Mariani ainsi que de M. Luigi Esposito en tant que commissaires aux comptes remplaçants dès lors que la Société sera soumise de manière effective au droit italien.

II. Confirmation de la part des actionnaires de la Société que les Nouveaux Statuts sont conformes aux prescriptions de la loi italienne, que la Société cessera, à partir de la date de la signature du présent acte, d'être une société de droit luxembourgeois et, sous réserve des dispositions de la loi italienne, sera exclusivement soumise aux lois italiennes applicables et que ni le transfert du siège social de la Société, ni le changement de la nationalité, ni le changement de la forme sociale de la Société n'ont pour effet la dissolution de la Société et la création d'une nouvelle entité juridique.

III. Délégation de pouvoirs. Nomination de Alain Steichen, Camille Seilles, Sabine Hinz et Giovanni Fort, chacun individuellement, avec les pouvoirs les plus étendus (y compris le pouvoir de substitution) de prendre toute action, en ce compris sans limitation, l'exécution et la délivrance de tout acte, formulaire, certificat, contrat ou autre document et l'observation de toutes formalités de publicité et de dépôt requises pour l'enregistrement du transfert du siège social et du changement de nationalité de la Société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et l'enregistrement de la Société auprès du Registre Italien des Entreprises de Milan ("Registro delle Imprese di Milano"), nécessaires ou utiles au transfert valable du siège social de la Société en Italie.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires de la Société présents, les procurations des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, est signée par les actionnaires présents ou leurs mandataires, par les membres du Bureau et par le notaire instrumentaire.

Resteront annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées «ne varietur» par les mandatés, les membres du Bureau et le notaire instrumentaire.

III) Il résulte de la liste de présence que l'intégralité des trente-sept mille cinq cents (37.500) actions sans valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de la Société qui s'élève à neuf cent vingt-neuf mille six cents euros et soixante-douze cents (929.600,72 EUR) sont représentées à la présente assemblée.

IV) Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer de l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé:

1. d'approuver les comptes intérimaires de la Société au 30 avril 2008, lesquels bilan, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte.

2. de transférer le siège social de la Société du Luxembourg à Milan en Italie et, par conséquent, de reconnaître le changement de nationalité de la Société avec transformation d'entité de droit luxembourgeois en une entité de droit italien, avec effet à partir de la confirmation de la part de la Société qu'elle cesse d'être une entité de droit luxembourgeois, sous réserve des dispositions du droit italien applicables, à partir de laquelle date la Société est réputée être domiciliée en Italie conformément aux dispositions des articles 2 troisième paragraphe, 67-1 (1) et 159 deuxième paragraphe de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales et d'enregistrer la Société auprès du Registre des Entreprises Italien de Milan conformément aux dispositions de la loi italienne sur les sociétés commerciales (la «Loi Italienne»);

3. d'établir le siège social de la Société en Italie, via Vittor Pisani, n. 14, Milan et de conserver tous les livres et dossiers comptables de la Société au siège social, pour les besoins de l'article 2478 du Code Civil italien;

4. de changer la forme sociale de la Société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée soumise aux dispositions légales et réglementaires applicables aux "Società a responsabilità limitata" de droit italien, de changer le nom de la Société de Armitage Security Société Anonyme à Armitage Security Società a responsabilità limitata et de modifier et de procéder à une refonte des statuts de la Société afin de les conformer aux prescriptions de la loi italienne; les Nouveaux Statuts sont repris à la fin du présent acte; une version italienne des Nouveaux Statuts restera annexée au présent acte et sera enregistrée avec l'acte;

5. de changer la fin de l'exercice fiscal du 30 juin au 31 décembre prenant effet à partir du prochain exercice fiscal (c'est-à-dire, à compter de l'exercice fiscal commençant le 1^{er} juillet 2008 et prenant fin le 31 décembre 2008);

6. d'accepter la démission de M. John Seil, M. Reno Maurizio Tonelli et de M. Thierry Fleming de leur fonction d'administrateurs actuels de la Société, dûment nommés conformément à la loi luxembourgeoise à compter de la date de

prise d'effet de la nomination du nouvel administrateur et donner décharge aux administrateurs actuels en relation avec l'exécution de leurs fonctions à compter jusqu'au 30 avril 2008;

7. d'accepter la démission de Audiex S.A. en tant que commissaire aux comptes de la Société dûment nommé en vertu de la loi luxembourgeoise à compter de 30 avril 2008 et donner décharge au commissaire aux comptes actuel en relation avec l'exécution de ses fonctions jusqu'au 30 avril 2008.

8. de nommer M. Roberto Tonali, avec adresse professionnelle en Italie, via Vittor Pisani, n. 14, Milan en tant que nouvel administrateur de la Société dès lors qu'elle sera soumise au droit italien.

9. de nommer M. Italo Secchi, M. Roberto Arosio et M. Giorgio Gabriele Cavalca, chacun avec adresse professionnelle en Italie, via Vittor Pisani, n. 14, Milan en tant que nouveaux commissaires aux comptes intérimaires de la Société et Mlle Marisa Mariani ainsi que M. Luigi Esposito, chacun avec adresse professionnelle en Italie, via Vittor Pisani, n. 14, Milan en tant que commissaires aux comptes remplaçants dès lors que la Société sera soumise de manière effective au droit italien.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires confirme que les Nouveaux Statuts sont conformes aux prescriptions de la loi italienne, que la Société cessera, à partir de la date de la signature du présent acte, d'être une société de droit luxembourgeois sous réserve des dispositions de droit italien applicables et sera exclusivement soumise aux lois italiennes applicables et que ni le transfert du siège social de la Société, ni le changement de la nationalité, ni le changement de la forme sociale de la Société n'ont pas pour effet la dissolution de la Société et la création d'une nouvelle entité juridique.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide également de nommer Alain Steichen, Camille Seilles, Sabine Hinz et Giovanni Fort, chacun individuellement, ayant les pouvoirs les plus étendus (y compris le pouvoir de substitution) de prendre toute action, en ce compris sans limitation, l'exécution et la délivrance de tout acte, formulaire, certificat, contrat ou autre document et l'observation de toutes formalités de publicité et de dépôt requises pour l'enregistrement du transfert du siège social et le changement de la nationalité de la Société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et l'enregistrement de la Société auprès du Registre Italien des Entreprises de Milan ("Registro delle Imprese di Milano"), nécessaires ou utiles au transfert valable du siège social de la Société en Italie.

«STATUTS (POUR LES BESOINS DE LA LOI ITALIENNE)

1. Dénomination. La société porte la dénomination suivante: «Armitage Security S.r.l.»

2. Siège social. La société a son siège social à Milan.

3. Objet social. La société a pour objet la prise de participations de quelque nature que ce soit dans des entreprises Italiennes et étrangères par voie d'acquisition, de souscription ou de toute autre modalité, par le transfert et l'acquisition de titres de quelque nature que ce soit, ainsi que par toute autre mesure relative à l'investissement du patrimoine de la société dans des droits de participation ou titres, comprenant la gestion, le contrôle et la mise en valeur des participations acquises.

Sont exclues de l'objet social les activités fiduciaires et celles que les lois réservent à une société de type particulier ou ayant des caractéristiques ou exigences spécifiques, et en particulier, sont exclues l'appel public à l'épargne, les activités visées par les lois N. 1815 et N.1966 du 23 novembre 1939, les activités d'intermédiation mobilière telles que définies par le décret-loi 58/98, ainsi que le déroulement à l'égard du public des activités mentionnées aux articles 106 et 121 du décret législatif du 1er septembre 1993 N.385 et à l'article 16 de la loi 108/96.

La société pourra effectuer toutes les opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social, comprenant l'octroi des sûretés pour des entreprises dans lesquelles elle détient une participation dans le respect des interdictions, limitations et conditions légales.

4. Durée. La société a une durée indéterminée.

5. Capital. La société détient un capital de neuf cent vingt-neuf mille six cent, 72 EUR (929.600,72 Euro) entièrement souscrit et versé. Les droits au vote et aux dividendes ainsi que les autres droits sociaux sont conférés aux associés proportionnellement à leur participation telle qu'elle résulte du registre des actionnaires. En cas d'augmentation ou diminution du capital social, ces droits seront attribués proportionnellement aux participations détenues suivant l'augmentation ou la réduction.

Dans les cas d'inscription fiduciaire à la charge des sociétés fiduciaires opérant aux termes de la loi 1966/1939 et ses modifications successives, l'exercice des droits sociaux par la société fiduciaire s'exerce pour le compte et dans l'intérêt exclusif du souscripteur, propriétaire effectif de la participation et seul responsable légal dans le cadre de l'exercice de ses fonctions.

La société peut acquérir des associés des versements, avec ou sans obligation de remboursement et financements, que ce soit à titre onéreux ou gratuit, dans le respect des dispositions en vigueur, avec référence particulière aux lois réglementant la collecte de l'épargne parmi le public.

Le remboursement des financements des associés s'effectuera conformément aux dispositions de l'art. 2467 du Code Civil.

6. Associés. Le domicile des associés, concernant leurs rapports avec la société, est celui résultant du registre des actionnaires. Les changements de domicile des associés seront communiqués à la société afin de mettre à jour le registre.

7. Rachat. Pour les modalités et termes de l'exercice du droit de rachat, exercés uniquement dans les cas prévus par la loi, les dispositions légales s'appliquent et, à défaut, dans la mesure où elles sont compatibles, les dispositions prévues pour le rachat prévu dans la réglementation applicable à la société anonyme.

En cas de participations inscrites au nom des sociétés fiduciaires opérant aux termes de la loi 1966/1939 et ses modifications successives, le droit de rachat pourra être exercé seulement pour la partie de la participation visée, en exécution des instructions provenant des différents souscripteurs.

8. Décision des associés.

8.1. Décisions des associés. Les associés décident des questions suivantes:

- (1) Approbation du bilan et répartition des bénéfices;
- (2) Nomination de l'administrateur unique ou des administrateurs et du président du conseil d'administration, et nomination des commissaires aux comptes et du président du collège des commissaires aux comptes;
- (3) Fixation de la rémunération de l'administrateur unique, des administrateurs et commissaires aux comptes;
- (4) Modifications statutaires;
- (5) Réalisation d'opérations comportant une modification substantielle de l'objet social ou une importante modification des droits des associés;
- (6) Les autres questions définies par la loi.

8.2. Forme des décisions des associés. Les décisions des associés peuvent être adoptées par consultation écrite ou par consentement écrit, à condition qu'elles soient adoptées à l'unanimité des associés et qu'aucun des associés représentant au moins un tiers du capital social ou des administrateurs ne demande une délibération de l'assemblée. Autrement, elles sont adoptées par délibération de l'assemblée. Dans tous les cas, la délibération de l'assemblée est requise pour les décisions portant sur les questions indiquées aux numéros (4) et (5) de l'article 8.1.

8.3. Assemblée

(1) L'assemblée est convoquée par l'administrateur unique ou par le conseil d'administration. Elle peut être tenue en dehors du siège social à condition que ce soit en Italie.

(2) L'assemblée est convoquée par avis contenant l'indication du jour, de l'heure et du lieu de la réunion ainsi que la liste des questions à débattre. L'avis doit être communiqué aux associés par lettre recommandée, télécopie ou courriel envoyés au moins huit jours avant la date indiquée pour la réunion, à l'adresse mentionnée dans le registre des actionnaires. A défaut des formalités de convocation, l'assemblée est considérée régulièrement constituée lorsque la totalité du capital social est réunie lors de l'assemblée et l'administrateur unique ou tous les administrateurs et commissaires aux comptes sont présents ou informés de la réunion et lorsque personne ne s'oppose à délibérer des questions.

(3) Les associés peuvent se faire représenter à l'assemblée par délégation écrite.

(4) L'assemblée est présidée par l'administrateur unique ou par le président du conseil d'administration, ou en son absence, de la personne désignée par les associés présents. Le président est assisté par un secrétaire qu'il a désigné.

(5) Les résolutions sont votées à la majorité du capital social.

(6) Les délibérations de l'assemblée doivent être constatées par un procès-verbal signé par le président et le secrétaire. Le procès-verbal des assemblées décidant des modifications des statuts doit être rédigé par un notaire, faisant fonction de secrétaire.

9. Administration.

9.1.- Administration. L'administration de la société peut être confiée à un administrateur unique ou collégalement à un conseil d'administration.

9.2. - Conseil d'administration. Le Conseil d'administration est composé de trois à neuf administrateurs. Les administrateurs peuvent être ou non associés de la société. Les administrateurs sont nommés pour une période indéterminée et sont révocables, à tout moment, par les associés, même sans motif ni préavis, sans aucun droit ou indemnité ou dommages et intérêts.

9.3.- Attributions du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration gère la société et effectue toutes les opérations qu'il juge utiles pour la gestion de l'activité de la société, à la seule exception de celles réservées à la décision des associés selon la loi ou les présents statuts.

9.4. Forme des décisions du Conseil d'administration. Les décisions du Conseil d'administration peuvent être adoptées par consultation écrite ou par le consentement écrit, à condition qu'elles soient prises à l'unanimité de tous les administrateurs et qu'aucun des commissaires aux comptes ne demande la réunion du Conseil d'administration. Autrement, elles sont adoptées par délibération prise lors de la réunion du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration devra, dans tous les cas, se réunir dans les cas prévus au dernier alinéa de l'article 2475 du code civil et pour l'exercice des attributions indiquées à l'article 2381, quatrième alinéa, du code civil.

9.5. Réunions du Conseil d'administration.

(1) Le Conseil d'administration peut aussi se réunir en dehors du siège social, pourvu que ce soit en Italie. Les réunions peuvent être convoquées par tout administrateur.

(2) Les réunions du Conseil d'administration doivent être convoquées par préavis d'au moins trois jours, par courriel ou téléfax envoyé à chacun des autres administrateurs par l'administrateur convoquant la réunion, avec copie adressée aux commissaires aux comptes. A défaut de préavis, le conseil peut délibérer à condition que les administrateurs absents communiquent leur consentement et sur ce, le Conseil délibérera en leur absence. L'administrateur convoquant la réunion s'assurera que les informations relatives aux questions à débattre au cours de la réunion soient fournies à tous les administrateurs et aux commissaires aux comptes.

(3) Les administrateurs peuvent aussi participer aux réunions du Conseil d'administration par téléphone ou d'autres moyens de télécommunication.

(4) Les réunions du Conseil d'administration sont présidées par le président du Conseil d'administration ou, en son absence, ou sur sa demande, par l'administrateur désigné à la majorité des administrateurs présents. Le président est assisté par un secrétaire qu'il a désigné.

(5) Les délibérations du Conseil d'administration sont prises à la majorité des administrateurs en fonction.

(6) Les délibérations du Conseil d'administration doivent être constatées par un procès-verbal signé par le président et le secrétaire. Dans les cas définis par la loi, le procès-verbal doit être rédigé par un notaire.

9.6. - Administrateur unique. Dans le cadre de la gestion de la société, l'administrateur unique est investi de tous les pouvoirs d'administration ordinaire et extraordinaire qui sont conférés au Conseil d'administration par les statuts.

9.7.- Rémunérations des administrateurs. Les rémunérations des administrateurs, du président du Conseil d'administration et des administrateurs délégués sont définies par les associés. A défaut de détermination par les associés, aucune rémunération ne sera versée. La conclusion ou la continuation d'un contrat de travail entre la société et les administrateurs doit être approuvée par les associés.

9.8. - Indemnisation des administrateurs. La société indemniserà les administrateurs pour tout dommage à l'encontre des parties tiers encourus dans l'exercice de leurs fonctions, sauf en cas de dol ou faute grave. Si une procédure pénale est entamée à l'égard des administrateurs pour des faits liés à l'exercice de leurs fonctions, au cas où la partie lésée n'est pas la société, les frais pour la défense seront à charge de la société.

10. Représentation de la société.

10.1. Représentation légale. L'administrateur unique représente la société. En cas de nomination d'un Conseil d'administration, la représentation de la société incombe au président du Conseil d'administration et, si nommé, à chacun des administrateurs délégués, dans le cadre des pouvoirs qui leur sont conférés.

11. Collège des commissaires aux comptes.

11.1.- Collège des commissaires aux comptes. Le collège des commissaires aux comptes, si nommé, se compose de trois membres effectifs: un des trois membres effectifs exerce les fonctions de président. Deux commissaires aux comptes suppléants doivent être nommés. Les commissaires aux comptes sont nommés pour trois exercices et leurs fonctions expirent à la date de l'assemblée convoquée pour l'approbation du bilan relatif au troisième exercice, mais ils peuvent être réélus.

11.2.- Devoirs du collège des commissaires aux comptes. Le collège des commissaires aux comptes veille au respect de la loi, des statuts et des principes d'une administration correcte et en particulier il vérifie que l'organisation, l'administration et la comptabilité de la société sont adéquats et d'un fonctionnement correct. Le collège des commissaires aux comptes vérifie la tenue régulière de la comptabilité de la société et que tous les actes relatifs à l'activité de la société seront correctement retransmis dans la comptabilité, il vérifie que le bilan corresponde aux résultats des écritures comptables et des vérifications faites et qu'il soit conforme aux dispositions le réglementant, et il exprime son avis dans un rapport.

11.3.- Rémunération - La rémunération annuelle des commissaires aux comptes doit être déterminée par les associés à l'acte de nomination pour toute la période de durée de leurs fonctions.

12. Registres de la société. La société doit tenir:

1. Le registre des actionnaires, dans lequel doivent être enregistrés le nom des actionnaires, la participation de chacun, les versements faits sur ces participations et leurs transferts;

2. Le registre des décisions des actionnaires, dans lequel sont transcrits les procès-verbaux des assemblées, même rédigés par acte public, et les documents dont résultent les décisions prises par consultation écrite ou consentement écrit; un registre contenant les bilans peut être tenu;

3. Le registre des décisions du conseil d'administration, dans lequel sont transcrits, après approbation, les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et les documents dont résultent les décisions prises par consultation écrite ou consentement écrit;

4. Le registre des décisions du collège des commissaires aux comptes, en cas de nomination;

5. Les autres registres prescrits par la loi.

13. Exercice et bilan.

13.1. Exercice. L'exercice social s'achève au 31 décembre de chaque année.

La société, ayant délibéré en date du 30 avril 2008, au moment du transfert du siège social en Italie, le report de la date de clôture de l'exercice social à partir du 30 juin au 31 décembre de chaque année, l'exercice social en cours s'achèvera au 30 juin 2008.

13.2. Bilan. Au terme de l'exercice, l'administrateur unique ou le conseil d'administration doivent rédiger le bilan, selon les dispositions légales, et le rapport de gestion, dans les cas prescrits par la loi. Le bilan sera présenté pour approbation aux associés dans les cent vingt jours à dater de la clôture de l'exercice.

13.3. Affectation du bénéfice. Le bénéfice net résultant du bilan approuvé par les associés sera utilisé comme suit:

- a) Une somme correspondant au moins au vingtième du bénéfice doit être affectée à la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne le cinquième du capital social;
- b) En cas de diminution de la réserve légale ou du capital, le bénéfice restant sera réintégré dans la réserve ou le capital;
- c) Le bénéfice encore restant est distribué aux associés à moins que ceux-ci ne décident de l'affecter à la réserve ou de le reporter.

14. Arbitrage. Les conflits entre associés ou entre associés et la société ayant pour objet des droits relatifs au rapport au sein de la société ainsi que les litiges à l'initiative des administrateurs, liquidateurs et commissaires aux comptes à l'égard de la société ou à leur égard par la société, avec la seule exception de ceux dans lesquels la loi prévoit l'intervention obligatoire du ministère public, seront décidés par arbitrage, par un arbitre unique nommé selon les modalités définies par le Règlement Arbitral National de la Chambre Arbitral National et International de Milan. La procédure se déroulera selon le Règlement. L'arbitre décidera en conformité avec les lois applicables.

15. Dispositions générales. L'acte constitutif originaire de la Société, les statuts et toutes les modifications suivantes jusqu'à la date du présent acte sont remplacés par ce dernier.

Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les dispositions légales s'appliquent.»

Frais

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit incombant à la Société et facturés en raison du présent acte sont évalués à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Sandra Schenk, Sabine Hinz, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 9 mai 2008, LAC/2008/ 19046. - Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 juillet 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008113252/202/585.

(080131291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Private Equity Selection International (PESI) 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 84.135.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 19 juin 2008

En date du 19 juin 2008, le Conseil d'Administration a décidé:

- de ratifier la nomination de Monsieur Jean Daumet en qualité de Président pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 20 juin 2008.

Pour extrait sincère et conforme
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signatures

Référence de publication: 2008113425/1024/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00047. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

President A, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 112.834.

—
Beschlussfassung des alleinigen Aktionärs vom 10. April 2008

Am 10. April 2008 beschließt der alleinige Aktionär, den Rücktritt von Herrn Ralf Schwarzer als Mitglied des Verwaltungsrats der Gesellschaft mit Wirkung zum 29. Februar 2008 anzunehmen

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft setzt sich damit mit Wirkung zum heutigen Tag wie folgt zusammen:

- Herr Frank Georg Löblein
- Herr Bernhard Johannes von Plehn
- Herr Martin Weinbrenner
- Herr Bodo Karl Walter Zöll
- Herr Jacques de Patoul

Zum Vermerk im Luxemburger Amtsblatt, Band C.

Luxemburg, den 21. August 2008.

Unterschrift
President A

Référence de publication: 2008113492/250/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11770. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Okashi Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 49.061.

—
Le bilan au 31/12/1999 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/09/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008113494/1595/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10771. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Crédit Suisse Courtage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 83.136.

—
Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant Monsieur Luc VANDERSCHRICK, administrateur-délégué de la Société. Ce dernier est à rayer car l'administrateur-délégué actuel est désormais Monsieur Hans-Ulrich HÜGLI.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2008.
CREDIT SUISSE COURTAGE S.A.
Par procuration
Signature

Référence de publication: 2008113490/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00093. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Merrill Lynch Paris Nursing 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 130.010.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 16 juin 2008

En date du 16 juin 2008, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Mark FENCHELLE de son mandat de gérant de la Société avec effet au 16 juin 2008;

- de nommer Madame Teodora CIOTA, née le 3 janvier 1975 à Medias, Roumanie, ayant comme adresse professionnelle: 2, King Edward Street, EC1A 1HQ Londres, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 16 juin 2008 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Monsieur John KATZ
- Monsieur Michel RAFFOUL
- Madame Teodora CIOTA

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2008.
MERRILL LYNCH PARIS NURSING 2
Signature

Référence de publication: 2008113488/250/25.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00407. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Merrill Lynch Paris Nursing 3, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 129.989.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 16 juin 2008

En date du 16 juin 2008, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Mark FENCHELLE de son mandat de gérant de la Société avec effet au 16 juin 2008;

- de nommer Madame Teodora CIOTA, née le 3 janvier 1975 à Medias, Roumanie, ayant comme adresse professionnelle: 2, King Edward Street, EC1A 1HQ Londres, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 16 juin 2008 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Monsieur John KATZ
- Monsieur Michel RAFFOUL
- Madame Teodora CIOTA

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2008.

MERRILL LYNCH PARIS NURSING 3

Signature

Référence de publication: 2008113487/250/25.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00406. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Okashi Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 49.061.

Le bilan au 31/12/2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/09/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008113495/1595/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10768. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Thema Production S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 41, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 93.164.

Extrait de résolutions du conseil d'administration

Il résulte de résolutions du conseil d'administration de la Société en date du 17 avril 2008 que Monsieur Andrey Smirnov a été nommé président du conseil d'administration de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2008.

Pour THEMA PRODUCTION S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008113473/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT13037. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Betsah S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Belle Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 14.649.

L'an deux mille huit, le vingt-et-un août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions BETSAH S.à r.l. et Cie, avec siège social à L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Centre Commercial La Belle Etoile, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 14.649 (NIN 2001 2300 183),

constituée suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 1976, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 33 du 9 février 1977, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par ledit notaire Frank BADEN, en date du 9 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 215 du 10 mars 2005,

au capital social de six millions quatre-vingt-dix-huit mille trois cent soixante-deux euros (EUR 6.098.362,-), représenté par deux cent trente mille trois cent vingt-six (230.326) actions sans désignation de valeur nominale, dont deux (2) actions sont détenues par l'associé commandité et deux cent trente mille trois cent vingt-quatre (230.324) actions sont détenues par les associés commanditaires.

L'assemblée est présidée par Monsieur Paul LEESCH, indépendant, demeurant à CH-9113 Degersheim, Wolfensberg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Eloi KRIER, employé privé, demeurant professionnellement à L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jeff LEESCH, demeurant à L-7392 Blaschette, 8, rue du Gruenewald.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Réduction du capital social à concurrence du montant de UN MILLION QUATRE CENT SOIXANTE-CINQ MILLE TROIS EUROS QUATRE-VINGT-SIX CENTS (€ 1.465.003,86) par retrait et annulation de deux (2) actions de commandité et cinquante-cinq mille trois cent vingt-neuf (55.329) actions de commanditaire, rachetées par la société en vertu des articles 5 et 6 des statuts, en vue de porter le capital social de son montant actuel de SIX MILLIONS QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE TROIS CENT SOIXANTE-DEUX EUROS (€ 6.098.362.-) au montant de QUATRE MILLIONS SIX CENT TRENTE-TROIS MILLE TROIS CENT CINQUANTE-HUIT EUROS QUATORZE CENTS (€ 4.633.358,14).

2.- Augmentation du capital social à concurrence du montant de UN MILLION TROIS CENT SOIXANTE-SIX MILLE SIX CENT QUARANTE-ET-UN EUROS QUATRE-VINGT-SIX CENTS (€ 1.366.641,86) pour le porter de son montant actuel de QUATRE MILLIONS SIX CENT TRENTE-TROIS MILLE TROIS CENT CINQUANTE-HUIT EUROS QUATORZE CENTS (€ 4.633.358,14) au montant de SIX MILLIONS EUROS (€ 6.000.000.-) par incorporation à concurrence du montant de UN MILLION TROIS CENT SOIXANTE-SIX MILLE SIX CENT QUARANTE-ET-UN EUROS QUATRE-VINGT-SIX CENTS (€ 1.366.641,86) de résultats reportés au 30 juin 2008.

3.- Transformation de la société en commandite par actions en une société anonyme et confirmation de la continuation de l'activité actuelle de la société sous le nom de BETSAH S.A..

4.- Annulation des cent soixante-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-quinze (174.995) actions existantes de la société en commandite par actions sans désignation de valeur nominale.

5.- Création de dix mille (10.000) actions nouvelles sans indication de valeur nominale.

6.- Refonte complète des statuts.

7.- Constat de la fin du mandat du gérant et des membres du Conseil de Surveillance avec décharge pour l'exécution de leur mandat.

8.- Nomination des administrateurs.

9.- Nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués

10.- Nomination d'un commissaire aux comptes.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence du montant de UN MILLION QUATRE CENT SOIXANTE-CINQ MILLE TROIS EUROS QUATRE-VINGT-SIX CENTS (€ 1.465.003,86) par retrait et annulation de deux (2) actions de commandité et cinquante-cinq mille trois cent vingt-neuf (55.329) actions de commanditaire, rachetées par la société en vertu des articles 5 et 6 des statuts, en vue de porter le capital social de son montant actuel de SIX MILLIONS QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE TROIS CENT SOIXANTE-DEUX EUROS (€ 6.098.362.-) au montant de QUATRE MILLIONS SIX CENT TRENTE-TROIS MILLE TROIS CENT CINQUANTE-HUIT EUROS QUATORZE CENTS (€ 4.633.358,14).

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide une augmentation du capital social à concurrence du montant de UN MILLION TROIS CENT SOIXANTE-SIX MILLE SIX CENT QUARANTE-ET-UN EUROS QUATRE-VINGT-SIX CENTS (€ 1.366.641,86) pour le porter de son montant actuel de QUATRE MILLIONS SIX CENT TRENTE-TROIS MILLE TROIS CENT CINQUANTE-HUIT EUROS QUATORZE CENTS (€ 4.633.358,14) au montant de SIX MILLIONS EUROS (€ 6.000.000.-) par incorporation à concurrence du montant de UN MILLION TROIS CENT SOIXANTE-SIX MILLE SIX CENT QUARANTE-ET-UN EUROS QUATRE-VINGT-SIX CENTS (€ 1.366.641,86) de résultats reportés au 30 juin 2008, ainsi qu'il résulte d'une situation intérimaire au 30 juin 2008.

La disponibilité desdits résultats résulte d'une déclaration faite par le commandité de la société du 20 août 2008, confirmant que lesdits résultats n'ont pas été affectés respectivement distribués et qu'ils existent encore à la date de ce jour.

Le montant de SIX MILLIONS EUROS (6.000.000.-€) est constaté par un rapport de la société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., représentée par Monsieur Daniel CROISE, réviseur d'entreprises, établi en date du 10 août 2008 dont la conclusion est la suivante:

Conclusion:

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie, soit EUR 6.000.000,00, représenté par 10.000 actions sans désignation de valeur nominale, augmenté d'une prime d'émission de EUR 53.499.763,56.

Ces documents, après avoir été signés "ne varietur" par le notaire instrumentant et tous les comparants resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront enregistrés.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide la transformation de la société en commandite par actions en une société anonyme qui sera dorénavant dénommée BETSAH S.A..

Par cette transformation de la société en commandite par actions en une société anonyme, aucune nouvelle société n'est créée.

La société anonyme est la continuation de la société en commandite par actions telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de cette société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'annuler les cent soixante-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-quinze (174.995) actions existantes de la société en commandite par actions sans désignation de valeur nominale.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de créer dix mille (10.000) actions nouvelles sans indication de valeur nominale, et constate que le capital social se trouve dorénavant fixé au montant de SIX MILLIONS EUROS (€ 6.000.000.-), représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts et qui auront désormais la teneur suivante:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de BETSAH S.A..

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bertrange.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participe à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente et la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à SIX MILLIONS EUROS (€ 6.000.000.-) représenté par DIX MILLE (10.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

Cession d'actions

a) Les cessions d'actions entre actionnaires pourront avoir lieu sous les conditions suivantes:

Si l'un des actionnaires entend céder tout ou partie de ses actions, il devra d'abord les offrir aux autres actionnaires qui disposent d'un droit de préemption proportionnel au nombre des actions qu'ils détiennent dans la société.

Le cédant devra notifier son intention de céder la totalité ou partie de ses actions par lettre recommandée au Conseil d'Administration de la société en indiquant le nombre des actions dont la cession est envisagée et le prix demandé déterminé suivant la méthode dite du «Stuttgarter Verfahren».

Le conseil d'Administration devra immédiatement en aviser les autres actionnaires par lettre recommandée.

Le droit de préemption des actionnaires restants devra être exercé endéans les trois mois à partir de la date de la notification par le cédant au Conseil d'Administration de son intention de vendre, l'exercice du droit de préemption valant acceptation de principe de l'offre de vente sous réserve d'un accord sur le prix des actions offertes en vente.

A défaut d'accord sur le prix calculé selon la méthode du «Stuttgarter Verfahren», endéans les six mois à partir de la date de l'exercice par les cessionnaires de leur droit de préemption, le prix sera déterminé par arbitrage sans appel, tel que l'arbitrage est organisé par les articles 1003 et suivants du code de procédure civile.

Le cédant désigne un arbitre, les cessionnaires désigneront un deuxième arbitre, les deux arbitres s'entendront sur la désignation du tiers arbitre. La détermination du prix sera faite sur base de la méthode dite du «Stuttgarter Verfahren».

L'ordonnance rendue par le président du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg ne sera pas susceptible d'appel.

Au cas où un actionnaire n'exercerait pas son droit de préemption endéans le délai imparti, les actionnaires restants et ayant exercé leur droit de préemption pour leur part, pourront exercer en proportion de leur participation leur droit de préemption durant un nouveau délai de trois mois débutant après la notification par le Conseil d'Administration aux autres actionnaires de la constatation du non-exercice par un ou plusieurs des actionnaires restants de son/leur droit de préemption.

Au cas où les actionnaires restants n'exerceraient pas leur droit de préemption en tout ou en partie dans le délai, il est loisible à la société par l'intermédiaire de son Conseil d'Administration, d'acquérir les actions du cédant en respectant les conditions légales, le prix étant fixé comme ci-dessus.

En cas d'acquisition des actions par la société ou par les actionnaires, le prix de ces actions déterminé comme indiqué ci-avant, augmenté du taux d'intérêt légal à partir de l'offre de vente par le cédant, et sera payable en cinq (5) annuités égales chaque premier janvier. La première annuité deviendra exigible six mois après l'accord amiable ou la détermination du prix par les arbitres de la valeur des actions.

b) Les cessions et transmissions d'actions à tout tiers nécessitent l'agrément de quatre-vingt pourcent (80%) des actionnaires.

c) En cas de décès d'un actionnaire de la société, les actions sont transmises aux héritiers ou ayants-droit, sauf en cas de renonciation. Le droit de préemption des actions est également opposable aux héritiers ou ayants-droit ou ayants-cause de l'actionnaire décédé.

Art. 6. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique; ces signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 7. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent, désigné à cet effet.

Art. 8. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions, signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télécopies ou courrier électronique.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 9. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les présents statuts à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, sauf que toutes cessions de participations dans d'autres sociétés détenues par la société, nécessite l'accord préalable de l'assemblée générale, statuant à une majorité de quatre-vingt (80%) pour cent du capital social.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs-délégués.

La délégation de la gestion journalière de la société à un membre du conseil d'administration de même que la révocation dudit délégué est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 12. Le conseil d'administration pourra aussi instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 13. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers, et sous respect des dispositions de l'article 10 ci-avant, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, ou encore par la signature individuelle du préposé

à la gestion journalière, dans les limites de ses pouvoirs, ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 15. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 16. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mardi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité des quatre-vingt (80%) pour cent du capital social et notamment toute modification des statuts et toutes les nominations statutaires sont décidées à la majorité des actionnaires représentant quatre-vingt pour cent (80%) du capital social.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 21. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique statuant à la majorité des actionnaires représentant quatre-vingt pour cent (80%) du capital social.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 23. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

108755

Septième résolution

L'assemblée générale constate la fin du mandat de l'associé commandité en tant que gérant de la société en commandite par actions et des membres du Conseil de Surveillance et leur accorde décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme administrateurs de la société, leur mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009:

- Monsieur Paul LEESCH, demeurant à CH-9113 Degersheim, Wolfensberg,
- Monsieur Max LEESCH, demeurant à L-8387 Koerich, Chalet Saint-Hubert,
- Madame Danièle LEESCH, demeurant à L-7480 Tuntange, 8, rue des Bois,
- Madame Doris LEESCH, demeurant à L-1933 Luxembourg, 6, rue Sigg y.Letzebuerg,
- Monsieur Jeff LEESCH, demeurant à L-7392 Blaschette, 8, rue du Gruenewald.

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme administrateurs-délégués de la société, leur mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009:

Monsieur Paul LEESCH et Monsieur Max LEESCH, les deux prénommés,
qui peuvent engager la société par leur signature individuelle dans le cadre de la gestion journalière.

Dixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de commissaire, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

La société anonyme BDO Compagnie Fiduciaire, avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 71.178.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: P. LEESCH, E. KRIER, J. LEESCH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 25 août 2008, Relation: ECH/2008/1146. — Reçu douze euros 12.-€.

Le Receveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 août 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008113664/201/324.

(080132261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Scan Inter S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 32.292.

—

Extrait des délibérations portant à publication de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 18 août 2008 à 9h00 au siège social de la société

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

de modifier l'adresse de Monsieur Jean-Pierre HIGUET auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg comme suit: M. Jean-Pierre HIGUET demeure professionnellement au 128, boulevard de la Pétrusse, à L-2330, Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour publication

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008113368/4286/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11375. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Ecotechnology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 71.000.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008113419/5770/12.

(080131009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Ravago Production S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 136.281.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 52691 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008113387/211/11.

(080130972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

WPP Luxembourg Beta Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 106.207.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008113410/5770/12.

(080130930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Money First, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.887.

Extrait des résolutions du conseil d'administration du 16 juin 2008

1. Démission de M. Jacques Lucas en tant qu'Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Monsieur Jacques LUCAS résidant professionnellement 170, Place Henri Regnault 92043 - Paris La Défense Cedex, FRANCE, de ses fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration avec effet au 16 juin 2008.

2. Cooptation de Mme Fabienne CRAYSSAC en tant que Président du Conseil d'Administration en remplacement de M. Jacques LUCAS

Les Administrateurs restants décident de coopter Madame Fabienne CRAYSSAC, résidant professionnellement 170, Place Henri Regnault 92043 - Paris La Défense Cedex, FRANCE, en remplacement de M. Jacques LUCAS, en qualité de Président du Conseil d'Administration avec effet au 16 juin 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL Luxembourg S.A., LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2008113422/3451/22.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05690. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

TransEuropean III (Livange) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 110.856.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.08.08.

Xenia Kotoula / Paul van Baarle

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2008113272/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00146. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

JPMorgan GEOPF Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 127.865.

En date du 28 juillet 2008, l'associé unique de la Société a décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers. PricewaterhouseCoopers est donc nommé jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2008, soit en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

JPMorgan GEOPF Luxembourg Holding Sàrl

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008113599/5499/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00194. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

GEOPF Langenfeld L.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 123.680.

En date du 28 juillet 2008, l'associé unique de la Société a décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers. PricewaterhouseCoopers est donc nommé jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2008, soit en 2009.

Pour extrait conforme et sincère
GEOPF Langenfeld LP Sàrl
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008113597/5499/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00192. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

PayPal (Europe) S.à r.l. et Cie, S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 118.349.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la Société

Par résolutions prises en date du 25 août 2008, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris acte de la démission de Sandeep Lal en tant membre du conseil de surveillance de la Société avec effet au 31 mars 2008.

Suite à cette démission, le conseil de surveillance de la Société est composé depuis le 31 mars 2008 comme suit:

- Norbert Becker,
- Mary Hentges,
- Scott Thompson,
- Lord John Birt, and
- Christian Maurin.

Pour extrait et publication
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008113601/5499/21.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00199. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Arlon Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F-D Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 30.551.

RECTIFICATIF

Par décision de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 6 mai 2003 a été nommé, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2008:

- Alain SCHAEDGEN, 43, rue d'Iltzig, L-5852 Hesperange, Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2008113607/504/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05949. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

GEOPF Langenfeld G.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 123.679.

En date du 28 juillet 2008, l'associé unique de la Société a décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers. PricewaterhouseCoopers est donc nommé jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2008, soit en 2009.

108759

Pour extrait conforme et sincère
GEOPF Langenfeld GP Sàrl
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008113598/5499/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00193. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Morgan Stanley Global Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 33.329.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 15 mai 2008

IV. L'assemblée décide de fixer le nombre des administrateurs à quatre et que

Mme B. Elizabeth Fischer, Morgan Stanley, 4th floor, 1585 Broadway, New York, NY 10036, United States of America

M. Frank Lagerstedt, Morgan Stanley, 750 Seventh Avenue, New York NY 10019, United States of America

M. Aaron Lubowitz, Morgan Stanley, 4th floor, 1585 Broadway, New York, NY 10036, United States of America

M. Fabrice Frere, Aon Global Risk Consultants, 19 rue de Bitbourg, L-2015, Luxembourg,

sont nommés Administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice 2008.

V. L'assemblée décide d'élire Deloitte s.a. en tant que réviseur indépendant jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice 2008, en remplacement de KPMG AUDIT.

Pour la Société

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2008113609/682/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07573. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

WPP Luxembourg Gamma Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 5.134.898.520,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 79.018.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé du 12 août 2008 entre WPP Luxembourg Holdings Seven S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.003 (Holdings Seven) d'une part et Luxembourg Finance Beta CV, une société en commandite (commanditaire vennootschap) de droit néerlandais, ayant son siège social au 10 Wilhelminaplein, 3072 DE Rotterdam, Pays-Bas, immatriculée auprès du registre de commerce de Rotterdam sous le numéro 24400548 (Beta CV) d'autre part, que 27.734.211 parts sociales ordinaires de la Société d'une valeur nominale de USD 30 chacune ont été cédées par Holdings Seven à Beta CV.

Suite à ce transfert, les parts sociales de la Société sont depuis le 12 août 2008, détenues comme suit:

- WPP Luxembourg Holdings Seven S.à r.l.:

30.738.674 parts sociales ordinaires

24.494.349 parts préférentielles de classe B

3.333.334 parts préférentielles de classe C

3.333.334 parts préférentielles de classe D

3.333.334 parts préférentielles de classe E

3.333.334 parts préférentielles de classe F

9.333.334 parts préférentielles de classe G

10.100.000 parts préférentielles de classe H

- WPP Luxembourg S.à r.l.:

2.362.501 parts sociales ordinaires

- 5.000.000 parts préférentielles de classe A
- 18.838.985 parts préférentielles de classe B
- WPP Consulting Limited., 23.994.499 parts sociales ordinaires
- Luxembourg Finance Beta CV., 27.734.211 parts sociales ordinaires
- WPP Luxembourg Holdings Three S.à r.l., 5.233.395 parts sociales ordinaires

POUR EXTRAIT ET PUBLICATION

WPP Luxembourg Gamma S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008113602/5499/39.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00200. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

S.C.I. Cottage, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3474 Dudelange, rue Auguste Liesch.

R.C.S. Luxembourg E 1.294.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Gérard PARDINI, agent général de l'UAP, demeurant à F-54000 Nancy, 225, avenue de la Libération (France);
- 2.- Monsieur Jean-Louis BAUER, médecin, demeurant à F-54520 Laxou, 2, allée des Carriers (France);
- 3.- Monsieur Robert XARDEL, entrepreneur, demeurant à F-54670 Custines, 25, rue du Val des Faulx (France);
- 4.- Monsieur Bernard DALLA COSTA, entrepreneur, demeurant à F-54000 Nancy, 42, boulevard de Scarpone (France).

Tous les comparants sont ici représentés par Monsieur Laurent MARASCHIN, employé privé, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl,

en vertu de quatre procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

1.- Que les comparants sont les seuls et uniques associés de la société civile immobilière S.C.I. COTTAGE, ayant son siège social à L-3474 Dudelange, rue Auguste Liesch, constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 mai 1989, publié au Mémorial C numéro 292 du 14 octobre 1989, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire prénommé, en date du 30 mai 1990, publié par extrait au Mémorial C numéro 429 du 22 novembre 1990.

2.- Que le capital social s'élève actuellement après conversion de francs luxembourgeois en euros à deux mille quatre cent soixante-dix-huit euros quatre-vingt-quatorze cents (2.478,94.- EUR), représenté par cent (100) parts d'intérêts, intégralement libérées, réparties comme suit:

- Monsieur Gérard PARDINI, pré-qualifié, vingt-cinq (25) parts d'intérêts;
- Monsieur Jean-Louis BAUER, pré-qualifié, vingt-cinq (25) parts d'intérêts;
- Monsieur Robert XARDEL, pré-qualifié, vingt-cinq (25) parts d'intérêts;
- Monsieur Bernard DALLA COSTA, pré-qualifié, vingt-cinq (25) parts d'intérêts.

3.- Que d'un commun accord des associés, la société civile immobilière S.C.I. COTTAGE est dissoute.

4.- Que la société civile immobilière S.C.I. COTTAGE ne possède pas de biens et droits immobiliers.

5.- Que les associés déclarent que la liquidation a eu lieu aux droits des parties et est clôturée.

6.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la société pour l'exécution de son mandat.

7.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à six cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MARASCHIN - J, SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 août 2008. Relation GRE/2008/3481. — Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 août 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008113231/231/53.

(080131262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Geosite C Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 127.719.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 30 juillet 2008

1. Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant 6, ruelle des Chambres Chaudes, CH-1271 Givrins, gérant;

2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant 20 C, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, gérant;

3. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant 41, bvd Royal, L-2449 Luxembourg, gérant.

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/08/08.

Signature.

Référence de publication: 2008113466/280/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT12858. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Eknah Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.206.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Van Lanschot Management S.A. / Van Lanschot Corporate Services S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2008113823/695/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00346. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Norampac Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.023.

DISSOLUTION

In the year two thousand eight, on the thirty-first of July.

Before us Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Mondorf-Les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg

There appeared:

Cascades Luxembourg S.à.r.l., a company incorporated and organized under the laws of Luxembourg, with registered office at L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg Trade Register under Number B 100.024,

here represented by Mr. Emmanuel REVEILLAUD by virtue of a proxy given in July 30, 2008,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, will remain attached to the present deed and submitted together with it to the stamp and registration duties.

The appearing party, here represented as stated above, has requested the notary to state as follows:

- that the Company Norampac Luxembourg S.à r.l., established and with registered office in Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under Number B 100.023, has been incorporated by a deed enacted on April 6, 2004 by Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 563 on the 1st June 2004;

- that the capital is established at USD 75,000.- (seventy five thousand United States Dollars), represented by 1,000 (one thousand) units with no mention of par value;

- that the appearing party is the owner of the totality of units of the Company;

- that by the presents the appearing party declares the anticipatory and immediate dissolution of the said company;

- that the appearing party declares that the interim accounts of the Company as of June 30, 2008 have been reviewed and approved;

- the said appearing party, in his capacity as liquidator of the Company, states that all liabilities of the Company are settled or will be settled by the sole unitholder;

- that the Company's activities have ceased; that the sole unitholder is thus invested with the totality of assets and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company;

- that, following, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- that full discharge is given to the Company's managers for their respective duties;

- that there should be proceeded to the destruction of all issued units;

- that all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the company's former registered office;

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Drawn up in Luxembourg on the date named at the beginning of this document.

This deed having been read and interpreted in the language known by the appearing person, represented as stated above, said person appearing signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente-et-un juillet.

Par-devant nous Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné;

A comparu:

La société Cascades Luxembourg S.à.r.l., société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.024,

ici représentée par Maître Emmanuel REVEILLAUD, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 30 juillet 2008,

laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la société Norampac Luxembourg S.à.r.l., établie et ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 100.023, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) en date du 6 avril 2004, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 563 en date du 1^{er} juin 2004 (ci-après la «Société»);

Que le capital social est fixé à 75.000,- USD (soixante-quinze mille US Dollars) représenté par 1.000 (mille) parts sociales sans mention de valeur nominale;

Que la comparante est propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société;

Que par la présente la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

Que la comparante déclare que les comptes intérimaires de la Société au 30 juin 2008 ont été revus et approuvés;

Que la comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif de la Société est réglé ou sera réglé par l'associée unique;

Que l'activité de la Société a cessé; que l'associée unique est investie de tout l'actif et qu'elle réglera tout passif éventuel de la Société dissoute;

Que, partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société;

Qu'il y lieu de procéder à la destruction des parts sociales émises;

Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société.

Pour les publications et dépôts à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue connue par la comparante, représentée comme il est dit, elle a signé avec nous, Notaire, le présent acte.

Signe: REVEILLAUD, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 6 août 2008. Relation: REM/2008/1043. — Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 25 août 2008.

ARRENSDORFF Roger.

Référence de publication: 2008113249/218/81.

(080130871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Berlau Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 84.997.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le douze août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Laura MAES, demeurant à B-8310 Sint Kruis (Brugge), Karel Van Manderstraat 125, ici représenté par Pieter Van Nugteren, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration lui délivrée à Bruges le 3 août 2008.

Laquelle procuration restera annexé au présent acte, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée «Berlau Holding S. à r.l.», ayant son social à L-2453, Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 84.997, a été constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, notaire alors de résidence à Remich en date du 14 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 535 du 5 avril 2002, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

Que le capital social de la Société s'élève actuellement à cent vingt-cinq mille euros (125.000.- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de cent euros (100.- EUR) chacune.

Que la comparante Madame Laura MAES, prénommée, est et restera propriétaire de toutes les parts sociales de ladite Société.

Qu'en tant qu'associée unique de la Société, elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société, avec effet à ce jour.

Elle déclare en outre prendre à sa propre charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la société «Berlau Holding S. à r.l.» et qu'elle entreprendra, en les prenant personnellement à sa charge, toutes mesures requises en vue de l'engagement qu'il a pris à cet effet.

Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société, pour l'exercice de leur mandats jusqu'au moment de la dissolution.

Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront déposés à L-2453, Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, où ils seront conservés pendant cinq (5) années.

Pour les dépôts et publications à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: P. Van Nutgeren et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 20 août 2008, LAC/2008/34398. — Reçu douze euros. €12.-

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008113247/5770/46.

(080130863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Parginor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 54.717.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit. Le sept août.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU:

La société anonyme de droit luxembourgeois dénommée GINOR HOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

ici représentée par Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France), agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée aux présentes,

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- que la société dénommée PARGINOR S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B n^o 54.717 a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 avril 1996, publié au Mémorial C numéro 364 du 30 juillet 1996,

dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 décembre 1998, publiée au Mémorial C numéro 196 du 23 mars 1999,

dont le capital social a été converti en euros aux termes d'une assemblée générale tenue sous seing privé en date du 15 mars 2000, publié au Mémorial C numéro 16 du 10 janvier 2001,

- que le capital social est fixé à UN MILLION TROIS CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE EUROS (€ 1.364.000,-), représenté par DEUX MILLE (2.000) actions sans désignation de valeur nominale.

- qu'elle s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société PARGINOR S.A.;

- que l'activité de la société ayant cessée, la comparante décide la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat, cette décision étant prise au nom de la société GINOR HOLDING S.A., prénommée, en assemblée générale extraordinaire en sa qualité d'actionnaire unique de la société PARGINOR S.A.;

- que la société GINOR HOLDING S.A. est nommée liquidateur de la société PARGINOR S.A., qu'en cette qualité, la comparante requiert le notaire instrumentant de documenter:

- que la société dissoute n'a pas de passif et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné,

- que par rapport à d'éventuels passifs de la société PARGINOR S.A., actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, elle assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence, tout le passif de ladite société est considéré comme réglé,

- que le rapport du liquidateur est annexé aux présentes;

- que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport établi en date du 07 août 2008 par la Fiduciaire Continentale, avec siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, désignée "commissaire à la liquidation" par l'actionnaire unique de la société PARGINOR S.A., lequel rapport est annexé aux présentes;

- que la liquidation de la société PARGINOR S.A. est à considérer comme faite et clôturée;

- qu'est accordée décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société PARGINOR S.A.;

- que les livres et documents de la société PARGINOR S.A. sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 18 AOÛT 2008. Relation: EAC/2008/10908. — Reçu douze euros 12, - €.

Le Receveur ff. (signé): N. Boiça.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 26 août 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008113245/219/55.

(080130867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

G-Six-G SAH, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 92.087.

L'an deux mille huit, le deux juillet

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme G-SIX-G SAH, avec siège social à L-9647 Doncols, 36, Bohey, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Jacques DELVAUX, de résidence à Luxembourg, en date du 23 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 352 du 04 mars 2002, inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 92.087,

L'assemblée est ouverte à 12 heures sous la présidence de Madame Madeleine MEIS, demeurant à L-9647 Doncols, 96 Duerfstrooss

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Nadja SCHICKES, employée privée, demeurant à Lullange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Murielle FROMONT, employée privée, demeurant professionnellement à L-9647 Doncols, Bohey, 36

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. augmentation du capital
2. reconduction des mandats des administrateurs
3. reconduction du mandat du commissaire aux comptes

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital de la société d'un montant de CENT MILLE EUROS (100.000,-€) pour le porter de son montant actuel de quarante mille euros (40.000,-€) à celui de CENT QUARANTE MILLE EUROS (140.000,-€) et modifie en conséquence l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 5. alinéa 1^{er}.** Le capital souscrit est fixé à CENT QUARANTE MILLE EUROS (EUR 140.000,-) représenté par QUATRE CENT (400) actions sans valeur nominale.»

Deuxième résolution

L'assemblée reconduit tous les administrateurs pour une période de six ans prenant fin lors de l'assemblée générale de l'an 2014, ratifiant tous les actes pausés par ceux-ci depuis le 19 juin dernier et jusqu'à ce jour.

108766

Troisième résolution

L'assemblée reconduits le commissaire aux comptes pour une période de six ans prenant fin lors de l'assemblée générale de l'an 2014, ratifiant tous les actes passés par celui-ci depuis le 19 juin dernier et jusqu'à ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 12.15 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.000.-EUR

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Meis, N. Schickes, M. Fromont, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 7 juillet 2008. WIL/2008/606. — Reçu cinq cents euros = 500 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 19 août 2008.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2008113259/2724/61.

(080131052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

F.IMM. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 86.449.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 5 juin 2008

4^{ème} résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission avec effet immédiat de Monsieur Philippe RICHELLE, Monsieur Romain THILLENS et PRIVATE TRUSTEES S.A. de leur poste d'Administrateur.

Elle nomme avec effet immédiat. Monsieur Mirko LA ROCCA, Monsieur Fabrizio PENSO et Monsieur Davide MURARI, tous trois demeurant au 4, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au poste d'Administrateur en remplacement des Administrateurs démissionnaires.

L'Assemblée Générale accepte la démission avec effet immédiat de HRT REVISION S.A. de son poste de Commissaire aux Comptes de la société. Elle décide de nommer, avec effet immédiat. Madame Francesca DOCCHIO demeurant au 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, au poste de Commissaire aux Comptes.

Le mandat des nouveaux Administrateurs et du nouveau Commissaire aux Comptes prendront lin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour F.IMM. S.A.

SELLA BANK Luxembourg S.A.

Le domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008114426/1494/27.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01101. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Betsah S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 85.105.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-et-un août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach,

A COMPARU:

Monsieur Paul LEESCH, indépendant, demeurant à CH-9113 Degersheim, Wolfensberg.

Lequel comparant a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

I.- Que le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée BETSAH S.à r.l., avec siège social à L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Centre Commercial LA BELLE ETOILE, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 85.105.

II.- Que la société a actuellement un capital social d'un montant de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (€ 125.-) chacune.

III.- Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 12 décembre 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 561 du 11 avril 2002.

IV.- Que suite à une cession de parts sociales sous seing privé en date du 30 novembre 2007, laquelle cession, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui, toutes les cent (100) parts sociales ont été attribuées au comparant.

V.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

Ensuite le comparant, en sa qualité d'associé unique de la société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide la dissolution anticipée de la société. Il déclare que la société n'a pas de dettes et que des provisions ont été faites pour couvrir les frais de dissolution.

Deuxième résolution

L'actif et le passif de la société sont intégralement repris par l'associé unique.

Troisième résolution

Les livres et documents comptables de la société seront conservés par l'associé unique pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Quatrième résolution

L'associé unique donne décharge aux gérants de la société pour l'exécution de leur mandat.

Constatation

Suite aux résolutions qui précèdent l'associé unique constate que la société a cessé d'exister et qu'elle est dissoute et il requiert la radiation de la société auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. LEESCH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 25 août 2008. Relation: ECH/2008/1147. — Reçu douze euros 12.- €.

Le Receveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 août 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008113253/201/47.

(080130830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Rebo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 81.408.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendacht, den neunzehnten August.

Vor dem unterzeichneten Maître Jean SECKLER, Notar mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Herrn Nikolas WIENKE, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg,

als Vertreter des Herrn Lars B. STIGEMAR, wohnhaft in CH-6300 Zug, Weinberghöhe 10b, handelnd auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, erteilt in Zug am 14. Juli 2008.

Die besagte Vollmacht wird nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den Erschienenen und den unterzeichneten Notar anliegend an dieser Urkunde verbleiben, um mit dieser gleichzeitig den Registrierungsbehörden übermittelt zu werden.

Der Erschienene hat den Notar ersucht, wie folgt zu beurkunden:

- Dass die Aktiengesellschaft Rebo S.A., mit Gesellschaftssitz in L-2210 Luxemburg, 54, boulevard Napoléon 1^{er} (hiernach die "Gesellschaft" genannt), durch Urkunde des Notars Léon Thomas, genannt Tom METZLER, mit Amtswohnsitz in Luxemburg Bonneweg, Großherzogtum Luxemburg, vom 30. März 2001, veröffentlicht im offiziellen Amtsblatt "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" am 30. Oktober 2001, unter der Nummer 939 gegründet wurde; im "Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg" unter der Nummer B 81.408 registriert ist;
- Dass das Gründungskapital EUR 31.000,- (einunddreißigtausend Euro), eingeteilt in 1.000 (eintausend) Aktien mit einem Nennwert von je EUR 31,- (einunddreißig Euro), beträgt und voll eingezahlt ist;
- Dass die erschienene Partei inzwischen alleinige Eigentümerin sämtlicher Aktien geworden ist;
- Dass durch die vorliegende Urkunde die erschienene Partei die vorzeitige und sofortige Auflösung der Gesellschaft erklärt;
- Dass die Tätigkeiten der Gesellschaft eingestellt wurden; dass dem Alleinaktionär folglich das Gesamtvermögen übertragen wurde und dieser sich verpflichtet, alle und jede Verbindlichkeit der beendeten Gesellschaft auszugleichen;
- Dass somit die Liquidation der Gesellschaft als erreicht und abgeschlossen angesehen wird;
- Dass den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Aufsichtskommissar volle Entlastung für ihre jeweiligen Pflichten erteilt wird.
- Dass mit der Vernichtung aller ausgegebenen Aktien fortgefahren werden soll;
- Dass alle Bücher und Dokumente der Gesellschaft für die gesetzlich vorgesehene Dauer von fünf Jahren am ehemaligen Gesellschaftssitz aufbewahrt werden sollen.

Der Inhaber einer Kopie der gegenständlichen Urkunde gilt hinsichtlich der gesetzmäßigen Veröffentlichung und Registrierung als bevollmächtigt.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr siebenhundertfünfzig Euro.

WORÜBER URKUNDE errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der Komparenten, namens handelnd wie hiervor erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: WIENKE - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 août 2008, Relation GRE/2008/3452. — Reçu douze euros. 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 août 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008113256/231/52.

(080131389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Ralt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 71.678.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008113504/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05763. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.